



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/741/Add.1

17 juin 1993

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 137 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	4
II. ELARGISSEMENTS DU MANDAT DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES	7 - 17	5
III. ETAT DES CONTRIBUTIONS	18	7
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	19 - 20	8
V. ADMINISTRATION FINANCIERE	21 - 25	9
VI. FINANCEMENT DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES POUR LA PERIODE ALLANT DU 21 FEVRIER AU 31 MARS 1993	26 - 30	10
VII. RAPPORT D'EXECUTION POUR LA PERIODE ALLANT DU 12 JANVIER 1992 AU 31 MARS 1993	31	11
VIII. FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES : PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 1993	32 - 39	11
IX. MONTANT ESTIMATIF DES CREDITS ADDITIONNELS DE PREMIER ETABLISSEMENT DEMANDES EN VUE DE L'ELARGISSEMENT DES OPERATIONS DANS L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE ET EN BOSNIE-HERZEGOVINE .	40 - 41	13

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
X. FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES : PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUILLET 1993 AU 30 JUIN 1994	42 - 45	13
XI. REMBOURSEMENT DES ETATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS	46 - 49	14
XII. DECISIONS QUE DOIT PRENDRE L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION	50	15
ANNEXES		
I. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993		17
II. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993 : complément d'information . .		20
III. Répartition géographique des effectifs civils et militaires, des véhicules et du gros matériel, au 30 avril 1993		25
IV. Dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993 et coût estimatif pour la période allant du 1er avril 1993 au 30 juin 1994		28
V. Prévisions de dépenses de la Force de protection des Nations Unies pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1993 - données supplémentaires		32
VI. Prévisions de dépenses additionnelles au titre du lancement des opérations élargies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine		48
VII. Prévisions de dépenses de la Force de protection des Nations Unies pour la période allant du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994 : données supplémentaires		58
VIII. Effectif militaire de la Force de protection des Nations Unies autorisé par le Conseil de sécurité		72
IX. Effectifs actuels et proposés de la Force de protection des Nations Unies		73
X. Personnel civil et dépenses y afférentes de la Force de protection des Nations Unies		75
XI. Etat récapitulatif des besoins concernant les opérations aériennes pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1993		77

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
XII. Etat récapitulatif des besoins concernant les véhicules . . .	79
XIII. Etat récapitulatif des besoins en matière de matériel de télécommunications	80
XIV. Etat récapitulatif des besoins en matière de matériel d'atelier et appareillage d'essai	82
XV. Etat récapitulatif des besoins en matière de matériel de bureau	83
XVI. Etat récapitulatif des besoins en matière de matériel informatique	84
XVII. Etat récapitulatif des besoins en matière de groupes électrogènes	85
XVIII. Dotation en véhicules de la Force de protection des Nations Unies	86

/...

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 743 (1992) du 21 février 1992, le Conseil de sécurité a décidé d'établir la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Yougoslavie¹ pour une première période de 12 mois afin d'assurer le maintien du cessez-le-feu convenu à Genève, le 23 novembre 1991, par les trois parties yougoslaves (le Président de la République de Serbie, le Président de la République de Croatie et le Secrétaire d'Etat à la défense nationale de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie), et de créer les conditions de paix et de sécurité nécessaires pour négocier un règlement d'ensemble de la crise yougoslave.

2. Le mandat et les effectifs de la FORPRONU ont été ultérieurement élargis par les résolutions suivantes du Conseil de sécurité : a) 758 (1992) du 8 juin 1992, 761 (1992) du 29 juin 1992 et 764 (1992) du 13 juillet 1992 – réouverture de l'aéroport de Sarajevo; b) 762 (1992) du 30 juin 1992 – surveillance des "zones roses"; c) 769 (1992) du 7 août 1992 – contrôle des frontières dans les zones protégées par les Nations Unies; d) 776 (1992) du 14 septembre 1992 – protection des convois de secours humanitaires en Bosnie-Herzégovine; e) 779 (1992) du 6 octobre 1992 – démilitarisation de la péninsule de Prevlaka et retrait des armes lourdes de la Croatie et du Monténégro; f) 781 (1992) du 9 octobre 1992 et 786 (1992) du 10 novembre 1992 – contrôle du respect de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

3. Par sa résolution 46/233 du 19 mars 1992, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 251 500 000 dollars (soit un montant net de 250 millions de dollars) pour la période allant du début de l'opération, y compris les activités préparatoires, jusqu'au 14 octobre 1992. Le 22 décembre 1992, par sa résolution 47/210, l'Assemblée a ouvert un crédit additionnel d'un montant de 10 millions de dollars correspondant aux dépenses autorisées avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux termes de la résolution 46/187 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991, pour la période s'achevant le 14 octobre 1992. En outre, elle a ouvert un crédit d'un montant brut de 290 049 500 dollars (soit un montant net de 288 313 900 dollars) aux fins des opérations de la Force pour la période allant du 15 octobre 1992 au 20 février 1993 inclus.

4. Par la résolution 47/210, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour les opérations de la Force jusqu'à concurrence d'un montant brut de 47 064 525 dollars (soit un montant net de 46 492 334 dollars), pendant la période allant du 21 février au 20 septembre 1993, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 20 février 1993. Cette autorisation était sujette à l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne les dépenses effectives à engager.

5. Les ouvertures de crédits et les autorisations d'engagement des dépenses approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 46/233 et 47/210 devaient permettre de financer intégralement toutes les nouvelles fonctions de la FORPRONU énumérées au paragraphe 2 ci-dessus, à l'exception de

/...

l'élargissement de la Force en Bosnie-Herzégovine autorisé par la résolution 776 (1992) du Conseil de sécurité pour la protection des convois de secours humanitaires. Cet élargissement de la mission ne devait, à l'origine, entraîner aucun frais pour l'ONU. Il était supposé que toutes les ressources nécessaires, telles que le personnel militaire, le matériel et le soutien logistique, seraient assurées par les gouvernements qui fournissaient des contingents. Il était également présumé que les pays fournissant des contingents ou d'autres Etats Membres prendraient volontairement à leur charge les dépenses d'administration supplémentaires découlant de cet élargissement de la Force.

6. Dans son nouveau rapport au Conseil de sécurité en date du 24 novembre 1992², le Secrétaire général a indiqué que les Etats Membres qui étaient convenus de fournir des effectifs, du matériel et un soutien logistique sans frais pour l'ONU n'avaient pas accepté les dépenses communes relatives aux observateurs militaires et au personnel civil des Nations Unies. Il a également déclaré qu'il avait l'intention de demander à l'Assemblée générale d'approuver le financement du coût afférent aux observateurs militaires et au personnel civil. Cette demande visait à éviter tout autre retard dans le déploiement des observateurs militaires et du personnel civil. Les montants nécessaires à ce titre étaient inclus dans la demande de crédits faite à l'Assemblée générale à sa session ordinaire en ce qui concerne le financement de la FORPRONU. Aucun crédit n'était prévu pour rembourser aux gouvernements les dépenses relatives aux contingents.

II. ELARGISSEMENTS DU MANDAT DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES

A. Déploiement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine

1. Décisions prises par le Conseil de sécurité

7. A la suite du rapport en date du 2 décembre 1992 sur le financement de la FORPRONU présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session (A/47/741), un nouveau rapport du Secrétaire général destiné au Conseil de sécurité a été publié le 9 décembre 1992³. Au paragraphe 3 de ce rapport, il était recommandé qu'un petit détachement de la FORPRONU soit mis en place dans l'ex-République yougoslave de Macédoine aux frontières avec l'Albanie et la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), en étant essentiellement chargé d'une action préventive consistant à surveiller l'évolution de la situation et à signaler tout événement se produisant dans les zones frontalières qui pourrait saper la confiance et la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine ou menacer le territoire de cette république. Il était estimé que le déploiement de la FORPRONU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine devrait avoir lieu un mois ou au maximum deux mois après les élections yougoslaves du 20 décembre 1992.

8. Par sa résolution 795 (1992) du 11 décembre 1992, le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à mettre en place un détachement de la FORPRONU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et à en informer les autorités de l'Albanie et celles de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

/...

9. Par la même résolution, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de déployer immédiatement le personnel militaire, le personnel des affaires civiles et le personnel d'administration qu'il recommandait dans son rapport³, et de déployer les contrôleurs de police dès qu'il aurait reçu pour cela l'assentiment du Gouvernement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

2. Plan d'opérations

10. Aux termes du plan d'opérations, la zone frontalière au sud de Debar devait être couverte par des observateurs militaires des Nations Unies, un petit quartier général étant mis en place dans cette région. Un petit nombre d'observateurs militaires serait également déployé dans les zones frontalières septentrionales et rattaché au quartier général à Skopje. Le nombre total d'observateurs militaires était fixé à 35.

11. En outre, la surveillance des zones frontalières occidentales et septentrionales serait assurée par le déploiement d'un bataillon comprenant jusqu'à 700 hommes et doté des éléments voulus pour le commandement, la conduite et le soutien des opérations. Les trois compagnies d'infanterie de ce bataillon seraient déployées du côté de la frontière de l'ex-République yougoslave de Macédoine, entre Debar et la frontière bulgare.

12. Sur la base d'une évaluation de l'organisation de la police locale et de la situation aux frontières septentrionales et occidentales de l'ex-République yougoslave de Macédoine, on estime que la police civile des Nations Unies serait essentiellement chargée de contrôler les activités de la police frontalière locale. A la frontière occidentale, la présence des Nations Unies contribuerait à atténuer les tensions interethniques dues au sentiment que la police de l'ex-République yougoslave de Macédoine harcelait ou maltraitait des Albanais, s'agissant surtout de franchissements illégaux de la frontière.

13. Il serait nécessaire de déployer 26 contrôleurs de police civile, dont 13 surveilleraient la frontière septentrionale et 13 la frontière occidentale.

3. Financement de l'élargissement de la FORPRONU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine

14. Il était indiqué au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général en date du 9 décembre 1992³ que le coût de la mise en place et du démarrage de ce déploiement serait initialement imputé sur les ressources allouées à la FORPRONU par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Il était également précisé qu'au cas où des ressources supplémentaires seraient nécessaires, il serait fait appel au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale, selon qu'il conviendrait. Le présent rapport tient compte de ces besoins, dont il fait état aux paragraphes 38, 40 et 42 ci-après.

/...

B. Déploiement d'observateurs militaires dans les zones
de sécurité de Bosnie-Herzégovine

15. Par sa résolution 819 (1993) du 16 avril 1993, le Conseil de sécurité a notamment décidé de dépêcher dans les plus brefs délais une mission de ses membres dans la République de Bosnie-Herzégovine pour évaluer la situation et lui faire rapport à ce sujet. Dans un rapport transmis par une lettre datée du 30 avril 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par les membres de la mission du Conseil de sécurité⁴, il a été déclaré que la désignation de certaines villes ou enclaves comme zones de sécurité du Conseil méritait d'être envisagée sérieusement à titre d'acte de diplomatie préventive du Conseil de sécurité. Il a toutefois été ajouté que, dans toute résolution visant à donner effet à cette désignation, il devrait être souligné en termes clairs et pressants que la création de zones de sécurité du Conseil ne visait en aucune manière à altérer les détails du plan Vance-Owen concernant le règlement proposé. Il ne s'agissait pas là d'une tentative visant à créer en Bosnie des frontières intérieures nouvelles et différentes.

16. Par sa résolution 824 (1993) du 6 mai 1993, le Conseil de sécurité a déclaré que la capitale de la Bosnie-Herzégovine, Sarajevo, ainsi que les autres zones menacées, en particulier les villes de Tuzla, Zepa, Gorazde, Bihac, de même que Srebrenica, et leurs environs, devraient être traitées comme zones de sécurité par toutes les parties concernées et être à l'abri des attaques armées et de tout autre acte d'hostilité.

17. Par la même résolution, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 50 observateurs militaires afin de suivre la situation humanitaire dans les zones de sécurité mentionnées au paragraphe 16 ci-dessus.

III. ETAT DES CONTRIBUTIONS

18. Au 24 mai 1993, un montant total de 716 754 979 dollars avait été demandé aux Etats Membres pour la FORPRONU au titre de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1993. Les contributions reçues à cette date s'élèvent à 469 435 688 dollars, ce qui laisse un montant à recevoir de 247 319 291 dollars. Le tableau 1 ci-dessous présente la situation de manière plus détaillée :

Tableau 1

Etat des contributions au 24 mai 1993

	<u>En dollars des Etats-Unis</u>
Crédit ouvert	
Montant autorisé	551 549 500
<u>A déduire</u> : crédits utilisés	168 953 475
Montant mis en recouvrement	(3 747 996)
Montant reçu	469 435 688
Solde à recevoir	247 319 291

/...

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

A. Contributions à la Force de protection des Nations Unies

19. Au paragraphe 10 de la résolution 47/210, l'Assemblée générale a invité les Etats Membres à verser des contributions volontaires à la FORPRONU tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Pour la période prenant fin le 31 mars 1993, la FORPRONU avait reçu les contributions volontaires suivantes : a) le Gouvernement de la principauté de Liechtenstein avait versé une contribution en espèces de 10 000 francs suisses (soit 7 081 dollars); b) le Gouvernement italien avait prêté 15 véhicules blindés de transport de troupe entièrement équipés; c) enfin, le Gouvernement suisse avait fait don de deux véhicules blindés de transport de troupe.

B. Fonds d'affectation spéciale pour les dépenses communes du commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine

20. Outre les contingents fournis par les gouvernements mentionnés plus loin au paragraphe 47, le Conseil de sécurité, au paragraphe 3 de sa résolution 776 (1992) du 14 septembre 1992, a encouragé les Etats Membres à fournir, au Secrétaire général, à titre national ou dans le cadre d'organisations ou d'arrangements régionaux, l'aide financière ou autre qu'il pourrait juger nécessaire pour soutenir l'exécution des tâches décrites dans son rapport du 10 septembre 1992⁵. Ces contributions devaient couvrir les dépenses administratives supplémentaires encourues par l'ONU du fait que le mandat de la mission avait été étendu à la protection des convois d'aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine. Un fonds d'affectation spéciale a été établi à cette fin en décembre 1992. Le montant total des contributions reçues au 24 mai 1993 s'élevait à 4 024 261 dollars. Au 30 avril 1993, le total des dépenses se montait à 3 735 900 dollars. Le tableau 2 ci-après en donne une ventilation par poste :

Tableau 2

Dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les dépenses communes du commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine au 30 avril 1993

En milliers de dollars
des Etats-Unis

(chiffres arrondis)

Personnel militaire	500,9
Locaux	384,6
Opérations aériennes	142,8
Opérations de transport	451,1
Transmissions	2 005,6
Matériel divers	122,2
Fournitures et services	77,7
Fret	51,0
Total	<u><u>3 735,9</u></u>

/...

V. ADMINISTRATION FINANCIERE

A. Exercice

21. Au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général (A/46/236/Add.1) en date du 6 mars 1992 sur le financement de la FORPRONU, il est notamment déclaré : "Les comptes financiers seront tenus pendant la durée du mandat approuvé. Au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la FORPRONU, l'Assemblée générale pourrait proposer des dispositions supplémentaires appropriées en matière de comptabilité".

22. Dans l'intérêt d'une bonne administration, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de décider que l'exercice budgétaire applicable à la FORPRONU s'étende sur une période de 12 mois, soit du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante, avec effet au 1er juillet 1993 et sous réserve de prorogation du mandat de la FORPRONU par le Conseil de sécurité.

B. Application de l'article IV du règlement financier de l'ONU

23. Dans sa résolution 45/265 du 17 mai 1991, l'Assemblée générale a approuvé, dans le cas du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), des arrangements spéciaux en ce qui concerne l'application des articles 4.3 et 4.4 du règlement financier de l'ONU. Dans cette résolution, l'Assemblée a étendu au GANUPT les dispositions spéciales qui avaient été prises en ce qui concerne la Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FONU/FNUOD) dans la résolution 33/13 F de l'Assemblée en date du 14 décembre 1978, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans la résolution 34/9 C de l'Assemblée en date du 17 décembre 1979 et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) dans la résolution 45/245 de l'Assemblée en date du 21 décembre 1990. Dans un rapport présenté à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session sur la FONU/FNUOD (A/C.5/33/45), le Secrétaire général avait notamment indiqué que les sommes dues aux gouvernements fournissant des contingents ne pouvaient toutes être réglées dans le délai prévu à l'article 4.3 du règlement financier. Cette situation continue de se présenter dans les opérations de maintien de la paix et, dans le cas de la FORPRONU, s'applique tout particulièrement aux montants relatifs aux frais de voyage des observateurs militaires, du personnel des contingents et des contrôleurs de la police civile, au remboursement des dépenses ordinaires afférentes aux contingents, au versement d'indemnités en cas de décès et d'invalidité et au remboursement de matériel appartenant aux contingents. Les dépenses de la FORPRONU sont actuellement comptabilisées en fonction des différents mandats pour la durée desquels des crédits distincts ont été ouverts.

24. En vertu des arrangements spéciaux approuvés, les crédits requis en ce qui concerne les sommes dues aux gouvernements qui fournissent des contingents et/ou un appui logistique à la mission seront maintenus à l'expiration de la période stipulée aux articles 4.3 et 4.4 du règlement financier, comme suit :

a) A l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 4.3, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements, pour lesquels une demande de remboursement a été présentée ou un taux de remboursement a été établi, sera

/...

comptabilisé comme somme à payer, cette somme à payer demeurant comptabilisée comme telle au Compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;

- b) i) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question, contractés envers des gouvernements, qui concernent des marchandises livrées et des services fournis, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises demeureront valables pour une période supplémentaire de quatre ans suivant la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier;
- ii) Les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans seront comptabilisés, selon qu'il conviendra, comme prévu à l'alinéa a) ci-dessus;
- iii) A l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé sera annulé et le solde de tous crédits conservés à cette fin sera annulé.

25. On propose que la décision permanente figurant en annexe à la résolution 45/265 de l'Assemblée générale et reproduite au paragraphe 23 ci-dessus soit étendue et appliquée à la FORPRONU.

VI. FINANCEMENT DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES POUR LA PERIODE ALLANT DU 21 FEVRIER AU 31 MARS 1993

26. Dans un rapport au Conseil de sécurité daté du 10 février 1993⁶, le Secrétaire général a recommandé que le mandat de la FORPRONU soit prolongé pour une période intérimaire allant jusqu'au 31 mars 1993. Par sa résolution 807 (1993) du 19 février 1993, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la FORPRONU pour une période intérimaire ne pouvant aller au-delà du 31 mars 1993.

27. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 47/210 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992, l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été demandé avant d'engager des dépenses au titre de la FORPRONU pour la période du 21 février au 31 mars 1993. Dans une lettre datée du 10 mars 1993, adressée au Président du Comité consultatif, le Contrôleur a indiqué que le montant brut du coût de l'entretien de la FORPRONU dans la période allant du 21 février au 31 mars 1993 était évaluée à 61 184 000 dollars (montant net : 60 440 000 dollars), soit l'équivalent de l'autorisation d'engagements intégrale pour une période de 1,3 mois. Le Comité a aussi été informé de l'existence d'un solde inutilisé d'un montant brut de 33 424 100 dollars (montant net : 33 170 700 dollars) sur les crédits ouverts pour la période allant du 12 janvier 1992 au 20 février 1993.

28. Compte tenu de ce qui précède, il a été demandé au Comité consultatif d'approuver un montant brut de 27 759 900 dollars (montant net : 27 269 300 dollars) pour la période allant du 21 février au 31 mars 1993, ces montants constituant la différence entre le montant estimatif des ressources nécessaires pendant la période de prolongation prenant fin le 31 mars 1993, soit un montant brut de 61 184 000 dollars (montant net : 60 440 000 dollars) et le

/...

solde inutilisé des crédits ouverts pour les périodes prenant fin le 20 février 1993, d'un montant brut de 33 424 100 dollars (montant net : 33 170 700 dollars).

29. Il a aussi été demandé au Comité consultatif de prolonger la durée du premier exercice budgétaire de la FORPRONU de 39 jours, jusqu'au 31 mars 1993 inclus, ainsi que de regrouper et d'administrer les ressources fournies à la FORPRONU pour la période globale du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993 inclus.

30. Dans une lettre datée du 17 mars 1993, le Président du Comité consultatif a informé le Secrétaire général que le Comité souscrivait à la demande tendant à ce que l'on engage des dépenses d'un montant brut de 27 759 900 dollars (montant net : 27 269 300 dollars) pour la période du 21 février au 31 mars 1993 et à ce que les ressources fournies à la FORPRONU pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993 inclus soient regroupées et comptabilisées dans un rapport d'exécution détaillé qui serait joint au prochain rapport que présenterait le Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le financement de la Force.

VII. RAPPORT D'EXECUTION POUR LA PERIODE ALLANT DU 12 JANVIER 1992 AU 31 MARS 1993

31. On trouvera à l'annexe I au présent rapport la répartition révisée des dépenses de la FORPRONU pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993, ainsi que le montant estimatif des dépenses de cette période. On notera que le total des dépenses s'établit en termes bruts à 579 309 400 dollars (montant net de 575 583 200 dollars) pour la période. On trouvera à l'annexe II de plus amples renseignements sur ces dépenses. L'annexe III présente la manière dont l'opération s'est structurée par unité administrative et site géographique, avec indication du nombre de fonctionnaires civils, de militaires, de contrôleurs de la police civile, de véhicules et de grosses pièces de matériel au quartier général de la Mission dans les bureaux de liaison et les bureaux de secteur, au 30 avril 1993.

VIII. FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES : PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 1993

32. Le Secrétaire général, dans un nouveau rapport au Conseil en date du 25 mars 1993⁷ a recommandé que le mandat de la FORPRONU soit prorogé pour une autre période intérimaire de trois mois ne pouvant aller au-delà du 30 juin 1993.

33. En formulant cette recommandation, le Secrétaire général a déclaré que le danger était que les Etats qui fournissent des contingents pour telle ou telle opération de maintien de la paix soient peu enclins à respecter pleinement le principe qui veut que leurs soldats soient placés sous le commandement et le contrôle de l'ONU surtout lorsqu'ils estiment que le conflit en question affecte leur intérêt national. Il avait déjà informé le Conseil de sécurité dans son rapport en date du 24 novembre 1992², que les dispositions financières spéciales arrêtées concernant le commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine avaient soulevé divers problèmes de cette nature. Par ailleurs, les Etats Membres qui avaient accepté de fournir des effectifs, du matériel et un soutien logistique au Commandement en Bosnie-Herzégovine, sans frais pour l'ONU, n'avaient pas

/...

accepté que les dépenses communes du Commandement, qu'ils étaient convenus de financer, incluent le coût des observateurs militaires et des fonctionnaires de l'ONU. Dans le même rapport, le Secrétaire général avait également recommandé qu'à compter du 1er avril 1993, toutes les activités de la FORPRONU soient incorporées au budget de l'ONU pour la période des trois mois.

34. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 815 (1993) en date du 30 mars 1993, a décidé de proroger le mandat de la FORPRONU pour une nouvelle période intérimaire ne pouvant aller au-delà du 30 juin 1993.

35. Afin de pourvoir aux élargissements du mandat de la Force autorisés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 815 (1993) - prorogation du mandat jusqu'au 30 juin 1993 et incorporation de toutes les activités de la FORPRONU au budget de l'ONU - et 795 (1992) - déploiement de la Force dans l'ex-République yougoslave de Macédoine - le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été prié le 5 avril 1993 d'autoriser à titre d'engagements de dépenses pour l'entretien de la FORPRONU pendant la période allant du 1er avril au 30 juin 1993 un montant brut total de 161 193 575 dollars (montant net 159 477 002 dollars) se répartissant comme suit :

a) Un montant brut de 141 193 575 dollars (montant net 139 477 002 dollars) pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1993 autorisé conformément à la résolution 47/210 de l'Assemblée générale;

b) Un montant de 10 millions de dollars conformément au paragraphe 1 de la résolution 46/187 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1991, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour la protection des convois de secours humanitaires en Bosnie-Herzégovine autorisée par les résolutions 776 (1992) et 815 (1993) du Conseil de sécurité;

c) Un montant de 10 millions de dollars conformément au paragraphe 1 de la résolution 46/187 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1991 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour les opérations de la FORPRONU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine autorisées par les résolutions 795 (1992) et 815 (1993) du Conseil de sécurité.

36. Ce montant n'englobait pas les frais supplémentaires de premier établissement nécessités par les opérations dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine et la protection des convois de secours humanitaires en Bosnie-Herzégovine.

37. Le Président du Comité consultatif, dans la lettre datée du 14 avril 1993 qu'il a adressée au Secrétaire général, a indiqué que le Comité avait autorisé les engagements de dépenses à concurrence d'un montant total ramené à 151 193 575 dollars en termes bruts (montant net de 149 477 002 dollars) se répartissant comme suit :

a) Un montant brut de 141 193 575 dollars (montant net de 139 477 002 dollars) conformément à la résolution 47/210 de l'Assemblée générale;

b) Un montant de 10 millions de dollars conformément au paragraphe 1 de la résolution 46/187 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991,

/...

relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1992-1993, comme suite aux décisions adoptées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 776 (1992), 795 (1992) et 815 (1993).

38. Le coût estimatif de l'entretien de la FORPRONU pendant la période de trois mois allant du 1er avril au 30 juin 1993 s'établit à 227 584 900 dollars en termes bruts (montant net de 226 132 800 dollars). Il englobe les seules dépenses ordinaires à l'exclusion des dépenses extraordinaires au titre des frais supplémentaires de premier établissement nécessités par les élargissements du mandat de la Force dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine.

39. On trouvera à l'annexe IV (colonne 2) un résumé des prévisions de dépenses pour cette période, des renseignements supplémentaires y relatifs étant fournis dans l'annexe V.

IX. MONTANT ESTIMATIF DES CREDITS ADDITIONNELS DE PREMIER
ETABLISSEMENT DEMANDES EN VUE DE L'ELARGISSEMENT DES
OPERATIONS DANS L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE
ET EN BOSNIE-HERZEGOVINE

40. Le montant estimatif des crédits additionnels de premier établissement demandés en vue de l'élargissement des opérations de la FORPRONU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine aux fins de la rénovation de locaux, de l'acquisition de logements préfabriqués, de moyens de transport, de matériels de communication et autres équipements s'établit à 79 137 400 dollars. On trouvera à l'annexe IV (colonne 3) un résumé des prévisions de dépenses, des renseignements supplémentaires y relatifs étant fournis dans l'annexe VI.

41. Les articles susmentionnés n'auraient pu être acquis lors de la période de prolongation intérimaire allant du 1er avril au 30 juin 1993, le montant autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la base des résolutions 46/187 et 47/210 de l'Assemblée générale étant insuffisant. Les seules dépenses de fonctionnement prévues pour cette période s'élevaient à environ 227,6 millions de dollars, les effectifs, le coût des équipements collectifs et des communications commerciales, etc., liés aux deux élargissements évoqués plus haut devant être pris en compte. En conséquence, l'acquisition de matériels de premier établissement a été différée en attendant que des ressources additionnelles soient autorisées.

X. FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES : PREVISIONS DE
DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUILLET 1993
AU 30 JUIN 1994

42. Le coût mensuel estimatif de l'entretien de la FORPRONU pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994 s'établit à 77 065 450 dollars en termes bruts (montant net de 76 484 725 dollars). Il englobe les seules dépenses ordinaires à l'exclusion des dépenses extraordinaires au titre des frais de premier établissement nécessités par les élargissements du mandat de la Force dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine.

/...

43. On trouvera à l'annexe IV (colonne 4) un résumé des prévisions de dépenses pour cette période, des renseignements supplémentaires y relatifs étant fournis dans l'annexe VII.

44. Le mandat actuel de la FORPRONU vient à expiration le 30 juin 1993. Le Secrétaire général prie donc l'Assemblée générale d'ouvrir avant la fin de sa session les crédits nécessaires au financement de la FORPRONU pour les périodes postérieures au 30 juin 1993 si le Conseil de sécurité décide de proroger son mandat.

45. A en juger par l'expérience récente découlant des décisions adoptées par le Conseil de sécurité, les prorogations et élargissements du mandat de la Force sont souvent décidés en l'absence de toute autorisation de dépenses de l'Assemblée générale. Afin de pourvoir aux autorisations requises en attendant que l'Assemblée se réunisse de nouveau au cas où les crédits demandés au titre de telle prorogation et/ou de tel élargissement de mandat dépasseraient les crédits ouverts dans la résolution 46/187 de l'Assemblée relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1992-1993, il serait prudent de donner une autorisation permanente en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix.

XI. REMBOURSEMENT DES ETATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS

46. Depuis mars 1992, les pays suivants ont fourni des contingents à la FORPRONU : Argentine, Belgique, Canada, Danemark, Egypte, Fédération de Russie, Finlande, France, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Népal, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Ukraine.

47. Avant le 1er avril 1993, les soldats déployés en Bosnie-Herzégovine pour assurer la protection des convois de secours humanitaires avaient été fournis sans frais pour l'ONU conformément à la résolution 776 (1992) du Conseil de sécurité en date du 14 septembre 1992. Pendant la période allant d'octobre 1992 au 31 mars 1993, les pays ci-après ont fourni des contingents à leurs propres frais : Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

48. Certains Etats Membres ayant tardé à verser leur quote-part, la FORPRONU n'a pas pu régler ses engagements dans les délais voulus auprès des pays qui fournissent des contingents, selon les taux arrêtés par l'Assemblée générale.

49. Au 30 avril 1993, les montants estimatifs de la dette à l'égard des gouvernements qui fournissent des contingents aux taux standard arrêtés par l'Assemblée générale étaient les suivants :

/...

	<u>En milliers de dollars E.-U.</u> <u>(montants arrondis)</u>
a) Soldes et indemnités	106 922
b) Primes pour spécialistes	4 114
c) Amortissement des tenues, de l'équipement et du matériel	<u>7 721</u>
Total	<u>118 757</u>

XII. DECISIONS QUE DOIT PRENDRE L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

50. L'Assemblée générale doit prendre à sa quarante-septième session les décisions suivantes quant au financement de la FORPRONU :

- a) Prolongation de l'exercice budgétaire initial de 39 jours jusqu'au 31 mars 1993 inclus et gestion unifiée des ressources allouées à la FORPRONU depuis sa création le 12 janvier 1992 jusqu'au 31 mars 1993 inclus;
- b) Ouverture d'un crédit de 27 759 900 dollars montant brut (montant net de 27 269 300 dollars) autorisé avec l'accord préalable donné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en vertu du paragraphe 7 de la résolution 47/210 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992 pour l'entretien de la FORPRONU du 21 février au 31 mars 1993;
- c) Ouverture d'un crédit de 227 584 900 dollars montant brut (montant net de 226 132 800 dollars) englobant le montant brut de 141 193 575 dollars (montant net de 139 477 002 dollars) autorisé avec l'accord préalable donné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en vertu du paragraphe 7 de la résolution 47/210 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992, et le montant de 10 millions de dollars autorisé par le Comité consultatif en vertu du paragraphe 1 de la résolution 46/187 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1991, pour l'entretien de la FORPRONU du 1er avril au 30 juin 1993;
- d) Ouverture et répartition entre les Etats Membres d'un crédit de 79 137 400 dollars destiné à couvrir les frais additionnels de premier établissement nécessités par les élargissements de la mission de la Force dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine;
- e) Pour la période postérieure au 30 juin 1993, dégagement des montants nécessaires sous forme d'ouverture de crédit ou d'autorisation d'engagement de dépenses si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la FORPRONU;
- f) Annualisation de l'exercice budgétaire spécial de la FORPRONU - 1er juillet-30 juin - à compter du 1er juillet 1993, sous réserve de la prorogation du mandat de la FORPRONU par le Conseil de sécurité;

/...

g) Application à la FORPRONU des dispositions spéciales de l'article IV du règlement financier, évoquées en détail plus haut au paragraphe 23.

Notes

¹ Au sens du présent rapport, ce terme désigne les républiques de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie.

² S/24848.

³ S/24923.

⁴ S/25700, par. 46.

⁵ S/24540.

⁶ S/25264.

⁷ S/25470.

/...

ANNEXE I

Force de protection des Nations Unies

Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant révisé	Prévisions de dépenses	Economies/ (dépassements de crédit)
1. <u>Coût du personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance en mission	11 374,2	10 790,8	583,4
Frais de voyage	1 762,5	1 591,0	171,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	56,1	56,1	—
Total partiel	13 192,8	12 437,9	754,9
b) <u>Officiers de liaison</u>			
Indemnité de subsistance en mission	522,7	522,7	—
Frais de voyage	130,5	130,5	—
Total partiel	653,2	653,2	—
c) <u>Contingents militaires</u>			
Remboursement aux taux standard	161 359,6	157 538,6	3 821,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	10 092,2	10 754,0	(661,8)
Bien-être et loisirs	2 154,6	2 437,8	(283,2)
Rations	45 946,0	44 009,9	1 936,1
Indemnité journalière	6 336,5	6 075,8	260,7
Indemnité de subsistance en mission	2 075,8	2 099,5	(23,7)
Déploiement, rotation et rapatriement des membres des contingents	12 679,2	14 214,5	(1 535,3)
Total partiel	240 643,9	237 130,1	3 513,8
d) <u>Autres dépenses relatives aux contingents</u>			
Indemnité en cas de décès ou d'invalidité	6 125,0	6 125,0	—
Matériel appartenant aux contingents	34 427,3	34 427,3	—
Total partiel	40 552,3	40 552,3	—
Total, rubrique 1	295 042,2	290 773,5	4 268,7
2. <u>Coût du personnel civil</u>			
a) <u>Contrôleurs de la police civile</u>			
Indemnité de subsistance en mission	24 375,4	23 389,3	986,1
Frais de voyage	1 274,9	1 283,9	(9,0)
Indemnité d'habillement et d'équipement	118,0	118,0	—
Total partiel	25 768,0	24 791,2	977,1

/...

	Montant révisé	Prévisions de dépenses	Economies/ (dépassements de crédit)
b) <u>Personnel civil</u>			
Traitements du personnel recruté sur le plan international	10 573,7	10 573,7	—
Traitements du personnel recruté sur le plan local	2 628,5	2 511,2	117,3
Dépenses communes de personnel	5 946,1	5 946,1	—
Indemnité de subsistance en mission	10 015,6	9 708,0	307,6
Frais de voyage jusqu'à la zone de la mission et retour	973,9	1 453,4	(479,5)
Autres frais de voyage	431,9	557,9	(126,0)
Total partiel	30 569,7	30 750,3	(180,6)
Total, rubrique 2	56 338,0	55 541,5	796,5
3. <u>Locaux/logement</u>			
Location de locaux	7 619,9	7 515,3	104,6
Aménagement et rénovation de locaux	5 360,6	5 977,6	(617,0)
Fournitures d'entretien	5 196,8	5 505,2	(308,4)
Services d'entretien	265,7	112,8	152,9
Eclairage, chauffage, énergie et eau	2 123,9	1 719,0	404,9
Bâtiments préfabriqués	44 970,7	41 316,7	3 654,0
Total partiel	65 337,6	62 146,6	3 391,0
4. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Frais de location/affrètement	8 539,0	8 914,7	(375,7)
Carburant avion	499,3	423,2	76,1
Assurance	400,9	425,5	(24,6)
Total partiel	9 439,2	9 763,4	(324,2)
b) <u>Avions</u>			
Frais de location/affrètement	3 572,7	3 704,4	(131,7)
Carburant avion	1 292,6	1 567,0	(274,4)
Assurance	400,2	449,6	(49,4)
Total partiel	5 265,5	5 721,0	(455,5)
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	1 184,4	335,9	848,5
d) <u>Manutention au sol</u>	1 065,7	987,5	78,2
Total, rubrique 4	16 954,8	16 807,8	147,0
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	22 813,0	23 597,0	(784,0)
Location de véhicules	1 049,7	1 213,4	(163,7)
Pièces détachées, réparations et entretien	13 942,0	14 826,7	(884,7)
Carburants, huiles et lubrifiants	10 503,9	12 849,3	(2 345,4)
Assurance des véhicules	798,5	945,5	(147,0)
Matériel d'entretien	142,5	133,9	8,6
Total partiel	49 249,6	53 565,8	(4 316,2)

/...

	Montant révisé	Prévisions de dépenses	Economies/ (dépassements de crédit)
6. Communications			
Matériel de transmissions	9 091,1	11 239,1	(2 148,0)
Pièces de rechange et fournitures pour le matériel de transmissions	1 377,8	1 603,2	(225,4)
Matériel d'essai et d'entretien	473,3	1 594,6	(1 121,3)
Communications par les réseaux commerciaux	15 686,3	14 738,5	947,8
Total partiel	26 628,5	29 175,4	(2 546,9)
7. Autre matériel			
Pièces détachées, réparations et entretien	1 023,3	2 470,8	(1 447,5)
Mobilier de bureau	770,6	783,4	(12,8)
Matériel de bureau	1 692,3	1 586,6	105,7
Matériel informatique	4 321,6	4 781,7	(460,1)
Matériel pour logements	3 678,6	3 447,6	231,0
Matériel médical et dentaire	343,1	402,7	(59,6)
Groupe électrogène	13 270,3	13 746,3	(476,0)
Matériel d'observation	276,8	498,8	(222,0)
Matériel d'information	0,0	4,7	(4,7)
Matériel défensif de campagne	40,7	92,3	(51,6)
Citernes pour l'eau et les carburants	2 035,5	2 286,9	(251,4)
Matériel divers	4 859,3	4 989,9	(130,6)
Total partiel	32 312,1	35 091,7	(2 779,6)
8. Fournitures et services			
Services de vérification des comptes	13,1	13,1	—
Dépenses de représentation	9,8	6,9	2,9
Services contractuels	9 304,2	7 956,6	1 347,6
Services d'information	211,7	213,0	(1,3)
Services divers	439,7	527,9	(88,2)
Fournitures diverses	6 926,3	6 710,5	215,8
Uniformes et habillement	3 989,2	4 255,3	(266,1)
Munitions pour matériel défensif de campagne	1 513,0	1 521,7	(8,7)
Total partiel	22 407,0	21 205,0	1 202,0
9. Fret et camionnage	7 661,8	7 824,3	(162,5)
10. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	3 101,6	3 101,6	—
11. Système intégré de gestion	350,0	350,0	—
12. Contributions du personnel	3 726,2	3 726,2	—
Total, rubriques 1 à 12	579 309,4	579 309,4	—
13. Recettes provenant des contributions du personnel	(3 726,2)	(3 726,2)	—
Total net	575 583,2	575 583,2	—

/...

ANNEXE II

Force de protection des Nations UniesRapport sur l'exécution du budget pour la période allant du
12 janvier 1992 au 31 mars 1993 : complément d'information

Economies
(dépassements)
(En dollars E.-U.)

1. Dépenses afférentes au personnel militaire

a) Observateurs militaires 754 900

1. Des économies d'un montant total de 754 900 dollars (583 400 dollars au titre de l'indemnité de subsistance en mission et 171 500 dollars au titre des frais de voyage) sont dues au fait que le nombre d'observateurs militaires envoyés dans la zone de la mission est inférieur au nombre prévu lors de l'adoption du budget.

b) Officiers de liaison -

2. Aucune modification.

c) Contingents militaires 3 513 800

3. Des économies d'un montant total de 6 017 800 dollars (3 821 000 dollars) au titre des remboursements aux taux standard, 1 936 100 dollars au titre des rations et 260 700 dollars au titre de l'indemnité journalière) ont été en partie compensées par des dépenses additionnelles d'un montant total de 2 504 000 dollars (661 800 dollars au titre de l'indemnité d'habillement et d'équipement, 283 200 dollars au titre du bien être et des loisirs, 23 700 dollars au titre de l'indemnité de subsistance en mission et 1 535 300 dollars au titre des frais de voyage.

4. Les économies réalisées à la rubrique "Remboursement aux taux standard" tiennent à la différence entre le nombre de mois/homme effectivement enregistré et le nombre prévu lors de l'adoption du budget. Des données précises quant au nombre d'hommes déployés et quant aux dates d'arrivée et de départ n'ont été disponibles qu'en mars 1993.

5. Les prévisions de dépense au titre de l'indemnité d'habillement et d'équipement partaient de l'hypothèse qu'un tiers des membres des contingents recevraient de la FORPRONU des vêtements d'hiver dont le coût serait

/...

couvert par l'indemnité d'habillement et d'équipement normalement versée aux gouvernements qui fournissent des contingents. Le siège vient juste de recevoir les informations sur les vêtements fournis aux contingents et celles-ci sont en cours d'analyse. Les montants voulus seront déduits des futurs versements aux gouvernements fournissant des contingents et le montant révisé des dépenses sera indiqué dans le prochain rapport sur l'exécution du budget.

d) Autres dépenses relatives aux contingents

6. Aucune modification.

2. Coût du personnel civil

a) Contrôleurs de la police civile

977 100

7. Des économies d'un montant de 986 100 dollars au titre de l'indemnité de subsistance en mission ont été en partie compensées par des dépenses additionnelles au titre des frais de voyage (9 000 dollars). Les économies réalisées à cette rubrique s'expliquent par le fait que les effectifs de police civile ont été inférieurs aux effectifs prévus.

b) Personnel civil

(180 600)

8. Des dépenses additionnelles d'un montant total de 605 500 dollars (479 500 dollars au titre des frais de voyage jusqu'à la zone de la mission et retour et 126 000 dollars au titre des autres frais de voyage) ont été en partie compensées par des économies d'un montant total de 424 900 dollars (117 300 dollars au titre des traitements du personnel recruté sur le plan local et 307 600 dollars au titre de l'indemnité de subsistance en mission).

3. Locaux/logement

3 391 000

9. Des économies d'un montant total de 4 316 400 dollars (104 600 dollars au titre de la location de locaux, 152 900 dollars au titre des services d'entretien, 404 900 dollars au titre de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau, et 3 654 000 dollars au titre des bâtiments préfabriqués) ont été en partie compensées par des dépenses additionnelles d'un montant total de 925 400 dollars (617 000 dollars au titre de la rénovation de locaux et 308 400 dollars au titre des fournitures d'entretien).

/...

10. Dans un certain nombre de "cas litigieux", il n'a pas été possible de déterminer à qui appartenait les locaux occupés. Dans ces cas, la FORPRONU ne paie que les frais d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau et ne paiera les loyers que lorsque la question de leur propriété aura été tranchée.

11. Le coût de certains services d'entretien a été inclus dans des contrats conclus pour la rénovation et l'aménagement de locaux, ce qui a entraîné des économies à cette rubrique.

12. Les retards rencontrés dans l'achat et l'installation de groupes électrogènes ont abouti à des économies à la rubrique "Eclairage, chauffage, énergie et eau".

13. La Mission a reporté l'achat d'unités préfabriquées supplémentaires et la mise en oeuvre de projets de construction en raison de l'incertitude quant au renouvellement de son mandat.

4. Opérations aériennes

147 000

14. Des économies d'un montant total de 926 700 dollars (848 500 dollars au titre de l'indemnité de subsistance des équipages et 78 200 dollars au titre de la manutention au sol) ont été en partie compensées par des dépenses additionnelles d'un montant total de 779 700 dollars (507 400 dollars au titre des frais de location/affrètement, 198 300 dollars au titre du carburant avion et 74 000 dollars au titre de l'assurance).

15. Les modifications intervenues en ce qui concerne le nombre d'appareils et la composition de la flotte aérienne ont abouti, à diverses rubriques, à des économies ou à des dépassements par rapport aux prévisions de dépenses initiales.

5. Transports

(4 316 200)

16. Des dépenses additionnelles d'un montant total de 4 324 800 dollars (784 000 dollars au titre de l'achat de véhicules, 163 700 dollars au titre de la location de véhicules, 884 700 dollars au titre des pièces détachées, des réparations et de l'entretien, 2 345 400 dollars au titre des carburants, huiles et lubrifiants et 147 000 dollars au titre de l'assurance) ont été en partie compensées par des économies au titre du matériel d'entretien (8 600 dollars).

/...

17. Des dépenses additionnelles ont été encourues pour remplacer des véhicules endommagés ou détruits. En outre, des véhicules supplémentaires ont dû être loués temporairement pour remplacer ces véhicules.

6. Communications

(2 546 900)

18. Des dépenses additionnelles d'un montant total de 3 474 700 dollars (2 148 000 dollars au titre du matériel de transmissions, 1 121 300 dollars au titre du matériel d'essai et d'entretien et 225 400 dollars au titre des pièces de rechange et fournitures pour le matériel de transmissions) ont été en partie compensées par des économies au titre des communications par les réseaux commerciaux (947 800 dollars).

7. Autre matériel

(2 779 600)

19. Des dépenses additionnelles d'un montant total de 3 116 300 dollars (1 447 500 dollars au titre des pièces détachées, des réparations et de l'entretien, 12 800 dollars au titre du mobilier de bureau, 460 100 dollars au titre du matériel informatique, 59 600 dollars au titre du matériel médical et dentaire, 476 000 dollars au titre des groupes électrogènes, 222 000 dollars au titre du matériel d'observation, 4 700 dollars au titre du matériel d'information, 51 600 dollars au titre du matériel défensif de campagne, 251 400 dollars au titre des citernes pour l'eau et le carburant et 130 600 dollars au titre du matériel divers) ont été en partie compensées par des économies d'un montant total de 336 700 dollars (105 700 dollars au titre du matériel de bureau et 231 000 dollars au titre du matériel pour logements).

8. Fournitures et services

1 202 000

20. Des économies d'un montant total de 1 566 300 dollars (2 900 dollars au titre des dépenses de représentation, 1 347 600 dollars au titre des services contractuels et 215 800 dollars au titre des fournitures diverses) ont été en partie compensées par des dépenses additionnelles d'un montant total de 364 300 dollars (1 300 dollars au titre des services et fournitures d'information, 88 200 dollars au titre des services divers, 266 100 dollars au titre des uniformes et de l'habillement et 8 700 dollars au titre des munitions pour matériel défensif de campagne).

21. Les économies au titre des services contractuels s'expliquent par des retards dans le recrutement du personnel contractuel international.

/...

9. Fret

(162 500)

22. Les dépenses additionnelles à cette rubrique se sont élevées à 162 500 dollars.

10. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

—

23. Aucune modification.

11. Système intégré de gestion

—

24. Aucune modification.

12. Contributions du personnel

—

25. Aucune modification.

13. Recettes provenant des contributions du personnel

—

26. Aucune modification.

/...

ANNEXE III

Force de protection des Nations Unies

Répartition géographique des effectifs civils et militaires, des véhicules et du gros matériel, au 30 avril 1993

	Quartier général de Zagreb	Sarajevo	Secteur ouest	Secteur est	Secteur nord	Secteur sud	Ex-République yougoslave de Macédoine	Bosnie- Herzégovine	Divers	Total
1. PERSONNEL CIVIL INTERNATIONAL										
Bureau du commandant de la Force	3	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Affaires civiles	20	2	11	8	9	9	6	9	3	78
Politiques, juridiques et humanitaires	16	—	—	—	—	—	—	—	—	16
Information	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Postes frontières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Police civile	26	—	1	—	—	—	—	—	1	28
Administration	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Bureau du Chef de l'administration	19	—	—	—	—	—	—	—	—	19
Finances	15	—	—	—	—	—	—	—	—	15
Ressources humaines	14	—	—	—	—	—	—	—	—	14
Achats	7	1	2	3	6	2	6	—	1	27
Administration sectorielle	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Services techniques	26	—	—	—	—	2	2	1	2	32
Communications	30	—	1	1	—	1	1	—	1	35
Services généraux	14	1	1	1	1	3	—	—	—	21
Transport	6	—	—	—	—	—	—	—	—	6
Projets spéciaux	—	2	1	1	—	4	—	—	1	9
Gestion des bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	189	6	17	14	16	21	13	10	9	305
2. PERSONNEL LOCAL										
Bureau du commandant de la Force	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affaires civiles	1	—	—	—	—	—	—	—	3	4
Politiques, juridiques et humanitaires	9	—	—	—	—	—	—	—	3	12
Information	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Postes frontières	8	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Administration	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Bureau du Chef de l'administration	7	—	—	—	—	—	—	—	—	7
Services administratifs	12	—	—	—	—	—	—	—	1	13
Finances	13	—	—	—	—	—	—	—	—	13
Ressources humaines	21	—	—	—	—	—	—	—	1	22
Achats	1	67	83	62	62	63	27	27	4	378
Administration sectorielle	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Services techniques	26	—	—	—	—	—	—	—	1	27
Communications	50	—	—	—	—	—	—	—	—	60
Services généraux	39	2	1	3	1	2	—	—	4	62
Transport	16	—	—	—	—	—	—	—	1	18
Projets spéciaux	27	—	—	—	—	—	—	—	—	27
Gestion des bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	232	69	84	65	63	65	27	27	18	830

/...

	Quartier général de Zagreb	Sarajevo	Secteur ouest	Secteur est	Secteur nord	Secteur sud	Ex-République yougoslave de Macédoine	Bosnie- Herzégovine	Divers	Total
3. PERSONNEL CONTRACTUEL INTERNATIONAL										
Administration	9									9
Achats	1									1
Administration sectorielle		1	1	1		1		2		6
Communications	29						3		5	37
Services généraux	20									20
Transport	30		1		2	1	2			36
Gestion des bâtiments	65		1			2				68
Total	154	1	3	1	2	4	6	2	5	177
4. OBSERVATEURS MILITAIRES										
	34	57	24	11	37	55	14	98	69	399
5. POLICE CIVILE	21	29	127	157	167	88	27	8		624
6. AUTRES PERSONNELS MILITAIRES										
Infanterie		1 247	3 407	1 512	2 559	2 250	673	7 331	2	18 981
Quartier général	145	36	46	25	49	44	22	161		528
Compagnie du QG	113	95						204		412
Contrôle des mouvements	28	12					3		34	77
Logistique	790								489	1 279
Transmissions	64	50	60	36	49	49	20	24	85	437
Génie de construction	135		33	30	34	33			33	298
Génie de campagne										
Service médical	504		23	26	23	26		9		611
Unité aérienne		16						136		161
Unité de l'aéroport		94								94
Unité de localisation par radar, des tirs d'artillerie et de mortier		30								30
Total	1 779	1 580	3 569	1 629	2 714	2 402	718	7 897	643	22 931
7. VEHICULES										
Voitures lourdes	6									6
Voitures moyennes	6	1	2						1	11
Voitures légères	169	27	24	59	77	88	33	17	23	306
Jeep légères 4 x 4	195	26	52	59	77	88				570
Jeep moyennes 4 x 4		10								10
Bus légers	27		4	4	4	4	4	1	1	49
Bus de taille moyenne	3									3
Bus lourds	4									4
Camions légers pour le transport de marchandises ou de matériel	11		1	2	2	3	2			21
Camions de taille moyenne pour le transport de marchandises ou de matériel	18	1	8	6	2	4		1	2	42
Camions lourds pour le transport de marchandises ou de matériel	1					1				2
Camion-ambulance	3				2					5
Camion-grue	2									2
Camion-citerne (eau)			2							2
Camion-citerne (combustible)	4									4

/...

	Quartier général de Zagreb	Sarajevo	Secteur ouest	Secteur est	Secteur nord	Secteur sud	Ex-République yougoslave de Macédoine	Bosnie- Herzégovine	Divers	Total
Camion de récupération	3	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Camion-remorque	3	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Camion (divers)	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Camion excavateur	4	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Camion-atelier	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Élévateurs à fourche	10	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Total	470	47	98	95	114	127	45	21	43	1 058
8. MATERIEL DE TRANSMISSION										
MATERIEL VHF										
Répéteur	6	4	2	3	3	7	7	7	34	72
Fixe	16	16	17	23	28	32	6	24	185	346
Mobile	82	53	80	78	89	95	44	58	619	1 198
Portatif	185	93	47	56	69	96	34	58	569	1 207
Avertisseur individuel portatif	100	—	—	—	—	—	—	—	—	100
MATERIEL A HAUTE FREQUENCE										
Fixe	4	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Mobile	3	—	—	2	4	4	2	6	—	21
EQUIPEMENT SATELLITE										
Terminaux INMARSAT	1	1	—	—	—	—	3	1	13	19
9. MATERIEL INFORMATIQUE										
Ordinateurs de bureau	432	6	28	24	30	10	20	5	84	638
Ordinateurs portatifs	88	25	12	19	37	37	10	22	109	362
Imprimantes	272	32	39	37	59	41	26	20	24	550
10. MATERIEL DE BUREAU										
Petites photocopieuses	16	6	10	11	12	12	2	—	41	110
Photocopieuses moyennes	22	2	2	2	3	2	2	1	4	40
Grosses photocopieuses	7	8	7	4	4	5	3	1	5	42
Tires grosses photocopieuses	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Télécopieurs	40	4	4	4	4	4	9	10	68	147
Rétroprojecteurs	5	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Déshiqueuses	12	1	—	—	—	—	1	—	14	28
Machines à écrire	37	11	17	8	12	18	21	—	77	201
11. GROUPES ELECTROGENES	9	12	192	118	276	157	3	—	29	794
12. BATIMENTS PREFABRIQUES										
Unités de logement	18	35	723	417	685	650	100	12	265	2 883
Unités-hygiène	—	11	128	78	66	86	15	2	43	431
Cantines/cantines ou mess	—	—	25	33	52	27	12	—	—	149

/...

ANNEXE IV

Force de protection des Nations Unies

Dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993 et coût estimatif pour la période allant du 1er avril 1993 au 30 juin 1994

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses (12 janvier 1992- 31 mars 1993) (1)	Coût estimatif (1er avril- 30 juin 1993) (2)	Frais de premier établissement * (3)	Coût estimatif (1er juillet 1993- 30 juin 1994) (4)
1. Coût du personnel militaire				
a) <u>Observateurs militaires</u>				
Indemnité de subsistance en mission	10 790,8	4 354,2	—	19 485,2
Frais de voyage	1 591,0	387,6	—	1 543,9
Indemnité d'habillement et d'équipement	56,1	20,2	—	90,8
Total partiel	12 437,9	4 762,0	—	21 119,9
b) <u>Officiers de liaison</u>				
Indemnité de subsistance en mission	522,7	—	—	—
Frais de voyage	130,5	—	—	—
Total partiel	653,2	—	—	—
c) <u>Contingents militaires</u>				
Remboursement aux taux standard	157 538,6	70 613,0	—	295 572,2
Indemnité d'habillement et d'équipement	10 754,0	4 814,7	—	20 142,4
Bien-être et loisirs	2 437,8	992,8	—	4 652,7
Rations	44 009,9	18 771,0	—	70 092,8
Indemnité journalière	6 075,8	2 670,5	—	11 203,0
Indemnité de subsistance en mission	2 099,5	96,9	—	387,6
Déploiement, rotation et rapatriement des membres des contingents	14 214,5	13 292,5	—	31 017,7
Total partiel	237 130,1	111 251,4	—	433 068,4
d) <u>Autres dépenses relatives aux contingents</u>				
Indemnité en cas de décès ou d'invalidité	6 125,0	3 450,0	—	14 400,0
Matériel appartenant aux contingents	34 427,3	21 417,6	—	85 895,4
Total partiel	40 552,3	24 867,6	—	100 295,4
Total, rubrique 1	290 120,3	140 881,0	—	554 483,7

/...

		Dépenses (12 janvier 1992- 31 mars 1993)	Coût estimatif (1er avril- 30 juin 1993)	Frais de premier établissement *	Coût estimatif (1er juillet 1993- 30 juin 1994)
		(1)	(2)	(3)	(4)
2.	<u>Coûts du personnel civil</u>				
	a) <u>Contrôleurs de la police civile</u>				
	Indemnité de subsistance en mission	23 389,3	7 080,7	—	28 404,0
	Frais de voyage	1 283,9	1 802,0	—	2 312,7
	Indemnité d'habillement et d'équipement	118,0	31,5	—	136,0
	Total partiel	24 791,2	8 914,2	—	30 852,7
	b) <u>Personnel civil</u>				
	Traitements du personnel recruté sur le plan international	10 573,7	3 728,7	—	17 821,4
	Traitements du personnel recruté sur le plan local	2 511,2	1 320,8	—	10 332,0
	Dépenses communes de personnel	5 946,1	2 186,8	—	11 179,8
	Indemnité de subsistance en mission	9 708,0	3 098,2	—	13 464,1
	Frais de voyage jusqu'à la zone de la mission et retour	1 453,4	204,0	—	527,0
	Autres frais de voyage	557,9	126,0	—	504,0
	Total partiel	30 750,3	10 664,5	—	53 828,3
	c) <u>Personnel contractuel recruté sur le plan international</u>	— b	2 067,4	—	22 435,6
	Total, rubrique 2	55 541,5	21 646,1	—	107 116,6
3.	<u>Locaux/logement</u>				
	Location de locaux	7 515,3	2 044,2	—	10 174,8
	Aménagements et rénovation de locaux	5 977,6	—	3 938,0	—
	Fournitures d'entretien	5 505,2	2 475,0	—	9 900,0
	Services d'entretien	112,8	1 152,3	—	4 609,2
	Eclairage, chauffage, énergie et eau	1 719,0	4 920,0	—	28 680,6
	Construction/bâtiments préfabriqués	41 316,7	—	25 874,6	—
	Total partiel	62 146,6	10 591,5	29 812,6	53 364,6
4.	<u>Opérations aériennes</u>				
	a) <u>Hélicoptères</u>				
	Frais de location/affrètement	8 914,7	5 241,0	—	20 964,0
	Carburant avion	423,2	512,0	—	2 048,2
	Assurance	425,5	138,6	—	554,4
	Total partiel	9 763,4	5 891,6	—	23 566,6

/...

Dépenses		Coût estimatif (1er avril-30 juin 1993)	Frais de premier établissement ^a	Coût estimatif (1er juillet 1993-30 juin 1994)
(1)		(2)	(3)	(4)
b) <u>Avions</u>				
Frais de location/affrètement	3 704,4	924,0	—	3 696,0
Carburant avion	1 567,0	751,1	—	3 004,2
Assurance	449,6	350,9	—	1 403,8
Total partiel	5 721,0	2 026,0	—	8 104,0
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	335,9	231,3	—	926,2
d) <u>Manutention au sol</u>	987,5	400,5	—	1 602,0
Total, rubrique 4	16 807,8	8 549,4	—	34 198,8
5. <u>Transports</u>				
Achat de véhicules	23 597,0	—	16 772,8	—
Location de véhicules	1 213,4	1 458,6	—	—
Pièces détachées, réparations et entretien	14 826,7	7 146,7	—	28 977,6
Carburants, huiles et lubrifiants	12 849,3	11 800,2	—	49 661,8
Assurance des véhicules	945,5	647,9	—	2 748,0
Matériel d'entretien	133,9	—	530,0	—
Total partiel	53 565,8	21 053,4	17 302,8	81 387,4
6. <u>Communications</u>				
Matériel de transmissions	11 239,1	—	10 682,1	—
Pièces de rechange et fournitures pour le matériel de transmissions	1 603,2	2 955,0	—	13 114,2
Matériel d'essai et d'entretien	1 594,6	—	952,0	—
Communications par les réseaux commerciaux	14 738,5	9 021,3	—	26 841,2
Total partiel	29 175,4	11 976,3	11 634,1	39 955,4
7. <u>Autre matériel</u>				
Pièces détachées, réparations et entretien	2 470,8	1 200,0	—	4 680,0
Mobilier de bureau	783,4	—	842,0	—
Matériel de bureau	1 586,6	—	1 219,7	—
Matériel informatique	4 781,7	—	1 842,0	—
Matériel pour logements	3 447,6	—	3 171,0	—
Matériel médical et dentaire	402,7	—	507,0	—
Groupes électrogènes	13 746,3	—	8 324,4	—
Matériel d'observation	498,8	—	783,7	—
Matériel d'information	4,7	—	556,6	—
Matériel défensif de campagne	92,3	—	850,0	—
Citernes pour l'eau et les carburants	2 286,9	—	240,5	—
Matériel de traitement de l'eau	—	—	800,0	—
Matériel divers	4 989,9	—	680,0	—
Total partiel	35 091,7	1 200,0	19 816,9	4 680,0

/...

	Dépenses (12 janvier 1992- 31 mars 1993)	Coût estimatif (1er avril- 30 juin 1993)	Frais de premier établissement ^a	Coût estimatif (1er juillet 1993- 30 juin 1994)
	(1)	(2)	(3)	(4)
8. Fournitures et services				
Services de vérification des comptes	13,1	—	—	50,0
Dépenses de représentation	6,9	6,0	—	24,0
Services contractuels	7 956,6	4 382,2	—	18 289,2
Fournitures et services d'information	213,0	105,0	—	420,0
Services médicaux	—	75,0	—	300,0
Services divers	527,9	210,0	—	840,0
Fournitures de bureau	—	615,0	—	2 460,0
Matériel sanitaire	—	330,0	—	1 320,0
Abonnements	—	75,0	—	300,0
Fournitures électriques	—	240,0	—	960,0
Fournitures médicales	—	1 200,0	—	4 800,0
Fournitures diverses	6 710,5	—	—	—
Uniformes et habillement	4 255,3	—	571,0	3 585,6
Munitions pour matériel défensif de campagne	1 521,7	896,4	—	2 376,0
Intendance et approvisionnements généraux	—	594,0	—	—
Total partiel	21 205,0	8 728,6	571,0	35 724,8
9. Fret et camionnage	7 824,3	500,0	—	1 500,0
10. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	3 101,6	906,5	—	4 575,4
11. Système intégré de gestion	350,0	100,0	—	830,0
12. Contributions du personnel	3 726,2	1 452,1	—	6 968,7
Total, rubriques 1 à 12	579 309,4	227 584,9	79 137,4	924 785,4
13. Recettes provenant des contributions du personnel	(3 726,2)	(1 452,1)	—	(6 968,7)
Total net	575 583,2	226 132,8	79 137,4	917 816,7

^a Les frais de premier établissement correspondent à l'extension des opérations à l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine.

^b Les dépenses de cette période figurent à la rubrique 8 (services contractuels).

ANNEXE V

Prévisions de dépenses de la Force de protection des Nations unies pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1993 - données supplémentaires

I. PARAMETRES BUDGETAIRES

1. Les prévisions de dépenses ont été établies en fonction, lorsqu'il y avait lieu, des paramètres budgétaires ci-après :

1. Indemnité de subsistance (missions)

2. Une indemnité de subsistance sera versée aux observateurs militaires, contrôleurs de police civile et membres du personnel civil recrutés sur le plan international aux taux suivants : a) 150 dollars par jour et par personne pendant les 30 premiers jours; b) par la suite, 120 dollars par jour et par personne en Bosnie-Herzégovine; et c) par la suite, 110 dollars par jour et par personne dans tous les autres lieux.

2. Frais de voyage

3. Pour les observateurs militaires, les contrôleurs de police civile et le personnel civil international qui voyageront sur des lignes commerciales, les frais de voyage ont été calculés sur la base d'un coût moyen de 1 700 dollars par personne pour un aller simple (3 400 dollars aller-retour).

4. Les frais de voyage entraînés par la relève, tous les six mois, des membres du personnel des unités d'infanterie et de soutien (transport en groupes) sont estimés en moyenne à 500 dollars par personne pour les voyages en Europe et à 1 000 dollars par personne pour les voyages hors d'Europe. On estime que 70 % des voyages seront effectués en Europe et 30 % en dehors.

5. Les frais de voyage du personnel contractuel international sont à la charge du contractant.

3. Dépenses afférentes au personnel militaire

6. Le montant prévu correspond à un effectif total de 23 224 hommes, soit 400 observateurs militaires, 17 842 soldats d'infanterie et 4 982 membres du personnel de soutien logistique. Ces chiffres représentent l'effectif moyen pour la période en cours. En outre, on a prévu les coûts relatifs à 28 observateurs militaires devant être déployés à la mi-juin en application de la résolution 824 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 6 mai 1993.

4. Dépenses afférentes à la police civile

7. Le montant prévu correspond à 630 contrôleurs de police civile, soit l'effectif moyen pour la période couverte par le mandat actuel.

/...

5. Dépenses afférentes au personnel civil

8. Le montant prévu correspond à un total de 510 fonctionnaires recrutés sur le plan international (224 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 88 agents du Service mobile, 14 agents de 1re classe des services généraux et 184 autres agents des services généraux) et 859 fonctionnaires recrutés localement, comme indiqué à l'annexe IX.

9. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard applicables à New York pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et pour 50 % du personnel des services généraux. On a utilisé une moyenne pondérée des salaires dans des lieux d'affectation autres que New York pour l'autre moitié du personnel des services généraux, et les coûts standard applicables aux opérations hors Siège pour les agents du Service mobile. En outre, les traitements des administrateurs ont été ajustés pour tenir compte du fait que 15 % des administrateurs, qui sont considérés détachés en mission, n'ont pas droit à une indemnité de poste. Les traitements du personnel recruté localement sont calculés sur la base des barèmes des traitements locaux applicables dans la zone de la mission. On trouvera la ventilation détaillée des coûts à l'annexe X.

10. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 40 % pour le personnel civil recruté sur le plan international et de 25 % pour le personnel recruté sur le plan local.

6. Personnel contractuel recruté sur le plan international

11. Le montant prévu correspond au recrutement sur le plan international de 216 agents contractuels à un coût moyen de 3 545 dollars par personne et par mois, y compris l'indemnité de nourriture. Un montant de 500 dollars par personne et par mois est prévu au titre de la location de locaux pour loger ledit personnel. Les chiffres prévus tant pour le personnel que pour le loyer tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 10 %.

7. Opérations de transport

12. Les prévisions de dépenses relatives aux réparations, à l'entretien, aux pièces de rechange, au carburant, aux huiles et lubrifiants et à l'assurance au tiers sont calculées sur la base de 1 058 véhicules appartenant à l'ONU et 6 141 véhicules appartenant aux contingents. Les prévisions de dépenses relatives à ces éléments tiennent compte, en outre, d'une réduction de 10 % pour les véhicules tout terrain.

/...

II. DEPENSES A PREVOIR

Dollars des
Etats-Unis1. Personnel militairea) Observateurs militairesi) Indemnité de subsistance (missions)

4 354 200

13. Le montant prévu couvre les indemnités de subsistance (missions) de 400 observateurs militaires pendant 91 jours aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus (4 265 000 dollars), y compris un chevauchement de deux jours pour 100 observateurs dont la relève sera assurée au cours de cette période (22 000 dollars). Un montant de 67 200 dollars est également prévu pour 28 observateurs pendant 16 jours.

ii) Frais de voyage

387 600

14. Le montant prévu couvre les voyages aller-retour effectués sur des lignes commerciales pour la relève de 100 observateurs militaires (340 000 dollars) et les voyages aller simple de 28 observateurs se rendant dans la zone de la mission (47 600 dollars), conformément aux prévisions de coûts figurant au paragraphe 3 ci-dessus.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement

20 200

15. Il est prévu de verser une indemnité d'habillement de 200 dollars par an et par observateur militaire.

b) Personnel des contingentsi) Remboursement aux taux standard du coût des contingents

70 613 000

16. Il est prévu de rembourser aux gouvernements les soldes et indemnités de 22 824 militaires mis à la disposition de la FORPRONU au taux standard de 988 dollars par homme et par mois, quel que soit le grade (67 650 300 dollars), auxquels s'ajoute un supplément de 291 dollars pour un nombre limité de spécialistes [10 % des bataillons d'infanterie (1 157 600 dollars) et 25 % des unités de support logistique et autre (1 087 300 dollars), y compris un chevauchement de 0,5 % au moment de la relève (317 800 dollars)].

/...

ii) Indemnité d'habillement et d'équipement

4 814 700

17. Il est prévu de rembourser aux gouvernements l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuel qu'ils fournissent à leur personnel militaire, au taux standard de 65 dollars par mois et par personne, plus 5 dollars par mois et par personne pour les armes et munitions individuelles, ces taux s'appliquant aux 22 824 membres des contingents (4 793 000 dollars). On prévoit également un chevauchement de 0,5 % au moment de la relève (21 700 dollars).

iii) Bien-être du personnel

992 800

18. Les militaires ont droit à une permission de détente donnant lieu au versement de 10,50 dollars par jour sous réserve d'un maximum de sept jours par période de six mois de service (718 900 dollars). Le financement d'autres activités entrant dans cette rubrique est également prévu (273 000 dollars, soit en moyenne 4 dollars par personne par mois).

iv) Rations

18 771 000

19. Le montant prévu couvre l'alimentation des membres de la mission affectés aux postes où un service de cantine doit être fourni. Les rations seront distribuées conformément aux normes approuvées en la matière. Les estimations sont établies sur la base de 8 dollars par personne et par jour (16 615 900 dollars) et comprennent également la constitution d'un stock de réserve de 14 jours de rations composites au taux de 1,75 dollar par personne et par jour (279 600 dollars). Le montant total a été réduit de 3,5 % (680 800 dollars) pour raison de non-utilisation.

v) Indemnité journalière des contingents

2 670 500

20. Il est prévu de verser aux 22 824 membres des contingents, au titre des faux frais personnels, une indemnité journalière de 1,28 dollar par personne et par jour, payable en monnaie locale (2 658 500 dollars). On prévoit également un chevauchement de 0,5 % au moment de la relève (12 000 dollars).

vi) Indemnités de subsistance (missions)

96 900

21. Le montant prévu correspond à 32 300 dollars par mois destinés à payer les indemnités de logement (60 dollars par jour et par personne) et de nourriture (20 dollars par jour et par personne) des membres des contingents qui ne peuvent pas être hébergés et nourris

/...

par l'ONU pendant leurs déplacements dans la zone de la mission (voyages de ravitaillement, tournées d'inspection effectuées par le commandement et par les médecins de la Force, voyages de reconnaissance, etc.).

vii) Mise en place, relève et rapatriement du personnel militaire 13 292 500

22. Le montant des frais de voyage à prévoir au titre du rapatriement de 20 335 membres des contingents après six mois et de leur relève est calculé sur la base des éléments indiqués au paragraphe 4 ci-dessus (13 217 500 dollars). Ce montant comprend les frais de voyage de 14 235 soldats venant d'Europe (7 117 500 dollars) et de 6 100 soldats venant d'ailleurs (6 100 000 dollars). Ce montant couvre également le voyage aller simple de 300 membres de l'équipe du génie qui doit être rapatriée à la fin juin (75 000 dollars).

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Indemnité en cas de décès ou d'invalidité 3 450 000

23. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements les indemnités qu'ils versent à leur personnel militaire, en vertu de la législation ou de la réglementation nationale, en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès imputable au service auprès de la FORPRONU.

ii) Matériel appartenant aux contingents 21 417 600

24. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements le coût du matériel dont ils dotent leurs contingents à la demande de l'ONU.

2. Dépenses afférentes au personnel civil

a) Contrôleurs de police civile

i) Indemnité de subsistance (missions) 7 080 700

25. Le montant prévu doit permettre de verser l'indemnité à 630 contrôleurs de police pendant 91 jours aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus (6 964 100 dollars), y compris un chevauchement de deux jours pour 530 d'entre eux au moment de la relève (116 600 dollars).

/...

ii) Frais de voyage

1 802 000

26. Le montant estimatif des frais de voyage aller-retour sur des lignes commerciales pour 530 contrôleurs de police est indiqué plus haut au paragraphe 3.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement

31 500

27. Il est prévu de verser une indemnité d'habillement de 200 dollars par an à chacun des contrôleurs de police.

b) Dépenses afférentes au personnel civil

i) Traitements du personnel international

3 728 700

28. Les traitements du personnel recruté sur le plan international est calculé sur la base des taux standard indiqués plus haut au paragraphe 9, pour un total de 510 postes et compte tenu d'un taux de vacance de postes de 40 %.

ii) Traitements du personnel local

1 320 800

29. Les traitements de 859 fonctionnaires recrutés localement sont calculés sur la base des barèmes des traitements locaux visés au paragraphe 9 ci-dessus, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 25 %.

iii) Dépenses communes de personnel

2 186 800

30. Les dépenses communes de personnel ont été calculées sur la base des taux standard mentionnés au paragraphe 9 ci-dessus.

iv) Indemnité de subsistance (missions)

3 098 200

31. L'indemnité de subsistance (missions) du personnel recruté sur le plan international a été calculée aux taux mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus.

v) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission

204 000

32. Les frais de voyage aller-retour à prévoir pour 50 personnes recrutées sur le plan international (170 000 dollars) et les frais de voyage aller simple de 20 personnes (34 000 dollars) ont été calculés sur la base des taux mentionnés plus haut au paragraphe 3.

/...

vi) Autres frais de voyage

126 000

33. Le montant prévu couvre 10 déplacements entre New York et la zone de la mission à raison de 4 000 dollars par déplacement (120 000 dollars) et les frais de voyage du personnel chargé des achats à un coût moyen de 2 000 dollars par mois (6 000 dollars).

c) Personnel contractuel recruté sur le plan international

2 067 400

34. Les montants prévus pour 216 agents contractuels recrutés sur le plan international ont été calculés sur la base des coûts estimatifs mentionnés au paragraphe 11 ci-dessus et tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 10 %.

3. Locaux/logementsa) Loyers

2 044 200

35. On estime à 1 752 600 dollars le montant nécessaire pour louer des locaux pour le logement du personnel des contingents et pour les bureaux. Le coût estimatif mensuel des loyers est indiqué dans le tableau ci-après :

	Coût mensuel (dollars E.-U.)	Coût total (dollars E.-U.)
Parc national de Plitvice et petits hôtels	282 800	848 400
Résidences privées (84)	37 800	113 400
Quartier général de Sarajevo	178 300	534 900
Centre de conduite et de coordination du contrôle Bosnie-Herzégovine	2 000	6 000
	83 300	249 900
Total	584 200	1 752 600

36. On trouvera ci-après une liste des locaux actuellement loués en Bosnie-Herzégovine :

	<u>Description des locaux</u>	<u>Utilisation</u>
Dracevo	Ensemble de bâtiments	Logements/bureaux
Gorni Vakut	Usine	Bureaux/logements
Javlanica	Terrain de sport	(Non précisé)
Kakanj	Usine	Bureaux
Kakanj	Pavillons	Logements
Kiseljak	Hôtel/maisons	Logements/bureaux
Kiseljak	Restaurant	Bureaux
Medjugorje	Ensemble de bâtiments	Logements/bureaux
Omis	Bâtiment	Logements
Sarajevo	Maison/bâtiment	Logements/bureaux
Split	Baraquement	Logements/bureaux
Split	Abri	Magasin
Split	Usine	Atelier
Split	Hôtel	Logements

/...

Tchazin	Usine/pavillons	Logements
Tomislavgrad	Ecole/usine	Logements
Tusla	Baraquement	Bureaux/logements
Velika Kladusa	Usine	Bureaux
Velika Kladusa	Pavillons	Logements
Visoko	(Non précisé)	Bureaux/logements
Vitez	Ecole/usine	Logements
Vitez	Maisons/restaurant	Atelier

37. Un montant de 291 600 dollars est également prévu pour la location de logements pour le personnel recruté sur le plan international pour des contrats de durée déterminée.

b) Transformations et rénovations des locaux

38. Les crédits prévus pour cette rubrique sont inscrits dans les dépenses de démarrage, à l'annexe VI.

c) Matériaux de construction

2 475 000

39. On estime à 1 575 000 dollars les crédits nécessaires pour l'ensemble des matériaux nécessaires à tous les travaux et 900 000 dollars pour le gravier, le sable et le ciment.

1 152 300

d) Services d'entretien

1 152 300

40. La plupart des services d'entretien des locaux doivent être assurés par les entrepreneurs privés. Globalement, les crédits nécessaires sont estimés à 384 100 dollars par mois. On trouvera ci-après une ventilation des coûts.

	Coût mensuel (dollars E.-U.)	Coût total (dollars E.-U.)
Quartier général de Zagreb	8 000	24 000
Base logistique de Pleso	6 700	20 100
Base logistique de Pancevo	6 700	20 100
Aéroport de Sarajevo	13 300	39 900
Zones protégées	182 700	548 100
Ex-République yougoslave de Macédoine	41 700	125 100
Bosnie-Herzégovine	125 000	375 000
Total	384 100	1 152 300

/...

e) Eclairage, chauffage, énergie et eau

4 920 000

41. On estime à 1 640 000 dollars par mois le coût de l'eau, de l'électricité et du carburant pour les groupes électrogènes. La ventilation des coûts est la suivante :

	Coût mensuel (dollars E.-U.)	Coût total (dollars E.-U.)
Zones protégées :		
Carburant de groupes électrogènes	1 037 500	3 112 500
Eau, gaz et électricité	140 000	420 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	62 500	187 500
Bosnie-Herzégovine	400 000	1 200 000
Total	1 640 000	4 920 000

f) Construction/bâtiments préfabriqués

42. Les crédits nécessaires à cette rubrique sont compris dans les coûts de démarrage figurant à l'annexe VI.

4. Opérations aériennes

43. Au total, la FORPRONU a besoin de 21 hélicoptères et 4 avions, dont 2 avions-cargos. Le coût mensuel de la location, du carburant d'aviation et de l'assurance est donné à l'annexe XI A.

44. Pour l'évacuation sanitaire et l'observation aérienne des "zones roses", des passages de frontière et des zones protégées, il faut six hélicoptères loués commercialement basés à la base logistique de Pleso à Zagreb : quatre sont déployés quotidiennement au service des commandants de secteur et deux sont utilisés tous les jours pour faire la navette entre les secteurs.

45. Par ailleurs, deux autres hélicoptères loués commercialement, basés à Skopje, sont utilisés pour les missions de reconnaissance et pour relever et réapprovisionner les troupes des régions montagneuses de l'ex-République yougoslave de Macédoine, où des postes d'observation ont été mis en place.

46. Les 13 hélicoptères utilisés en Bosnie-Herzégovine, qui sont fournis par le Gouvernement, sont basés à Split car les hélicoptères que la FORPRONU loue commercialement ne sont pas assurés pour utilisation en Bosnie-Herzégovine. Ces 13 hélicoptères gouvernementaux sont utilisés pour l'appui à quelque 8 000 soldats déployés dans une région montagneuse de plus de 51 000 kilomètres carrés : transport des troupes, réapprovisionnement logistique, missions de

/...

reconnaissance, évacuations sanitaires primaires et secondaires, missions de recherche et sauvetage, transport des chefs des parties en guerre aux négociations de paix en Bosnie-Herzégovine et appui aérien aux opérations intéressant les zones de sécurité.

a) Hélicoptères

i) Frais de location

5 241 000

47. Le coût estimatif de la location de 21 hélicoptères pour trois mois est de 5 241 000 dollars. On trouvera le détail des coûts à l'annexe XI A.

ii) Carburant d'aviation

512 000

48. Le coût estimatif du carburant d'aviation est basé sur un coût de 1 dollar le gallon (3,78 litres), soit au total 413 000 dollars. Le montant prévu comprend également les lubrifiants pour les huit hélicoptères loués commercialement, qui s'élève à 1 000 dollars par mois (3 000 dollars) et la livraison du carburant aux différents secteurs, soit 32 000 dollars par mois (96 000 dollars).

iii) Assurance

138 600

49. Le coût de l'assurance au tiers pour les hélicoptères loués commercialement est calculé selon les tarifs mensuels donnés à l'annexe XI A.

b) Avions

50. La FORPRONU a besoin de quatre avions au total. On trouvera à l'annexe XI A le coût mensuel de la location, du carburant d'aviation et de l'assurance.

51. Les avions de la Force, basés à Zagreb, assurent le réapprovisionnement logistique des opérations à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, à Split et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Un avion-cargo est également utilisé pour la relève des troupes sur une base ad hoc.

i) Frais de location

924 000

52. Le coût estimatif de la location de quatre avions pour trois mois est de 924 000 dollars. On trouvera le détail à l'annexe XI A.

/...

ii) Carburant d'aviation

751 000

53. Ce montant est calculé sur la base de 1 dollar le gallon (3,78 litres), soit au total 746 600 dollars. On trouvera le détail de la consommation par avion à l'annexe XI. Ce chiffre comprend également les lubrifiants au coût de 1 500 dollars par mois (4 500 dollars).

iii) Assurance

350 900

54. Le coût de l'assurance au tiers pour chacun des quatre avions et d'une prime d'assurance pour risque de guerre pour les deux avions-cargos est calculé selon les tarifs mensuels donnés à l'annexe XI.

c) Indemnité de subsistance des équipages

231 300

55. Le coût estimatif comprend une indemnité de subsistance versée aux équipages des hélicoptères loués commercialement, au taux de 52 000 dollars par mois (156 000 dollars), et aux membres de l'équipage des avions-cargos au taux de 25 100 dollars par mois (75 300 dollars) conformément aux termes des contrats de location.

d) Service au sol

400 500

56. Les frais de manutention au sol sont estimés à 133 500 dollars par mois.

5. Opérations de transport

a) Achats de véhicules

57. Les montants perçus sont inclus dans les coûts de démarrage détaillés à l'annexe VI.

b) Location de véhicules

1 458 600

58. Il est prévu qu'un certain nombre de contingents loueront initialement 70 véhicules. Il s'agit de véhicules utilitaires : grues, bulldozers, niveleuses, camions-tracteurs, concasseurs, excavatrices et autocars, pour trois mois, au taux moyen de 143 dollars par jour (900 900 dollars). En outre, 13 tracteurs surbaissés devront être loués pour deux mois à raison de 715 dollars par jour environ (557 700 dollars). Il ne sera pas nécessaire de louer ces véhicules au-delà de cette période.

/...

c) Réparations, entretien et pièces de rechange

7 146 700

59. Ce montant correspond à l'achat de pièces de rechange, à des travaux réguliers d'entretien, à l'entretien de troisième ligne, aux réparations en cas d'accident et de dommages liés à la guerre, des 1 058 véhicules de l'ONU et des 6 141 véhicules des contingents. Pour les véhicules de l'ONU, ces coûts sont estimés à 1 000 dollars par véhicule par an (264 500 dollars), et pour les véhicules des contingents à 5 000 dollars par véhicule par an (7 676 300 dollars). Un abattement de 10 % est appliqué aux véhicules tout terrain (794 100 dollars), et le coût net s'établit à 7 146 700 dollars.

d) Carburant, huile et lubrifiants

11 800 200

60. Ce montant est calculé à partir des besoins, pendant 91 jours, de 7 199 véhicules, dont 1 058 véhicules de l'ONU et 6 141 véhicules des contingents, ainsi que ceux de 70 véhicules de location pendant 90 jours et de 13 véhicules de location pendant 60 jours, à raison d'une consommation moyenne de 80 litres d'essence par véhicule par jour, soit un coût moyen de 18 dollars par véhicule par jour (11 919 400 dollars). Le montant indiqué tient compte aussi du coût de l'huile et des lubrifiants, à raison de 10 % du coût du carburant (1 191 900 dollars). Un abattement de 10 % ayant été appliqué aux véhicules tout terrain (1 311 100 dollars), le coût net s'élève à 11 800 200 dollars.

e) Assurance des véhicules

647 900

61. Le coût de l'assurance aux tiers est évalué à 400 dollars par véhicule par an, aussi bien pour les véhicules de l'ONU que pour ceux des contingents (719 900 dollars). Un abattement de 10 % ayant été appliqué aux véhicules tout terrain (72 000 dollars), le coût net s'élève à 647 900 dollars.

f) Matériel d'atelier

-

62. Le montant correspondant à cette rubrique figure dans les coûts de démarrage détaillés à l'annexe VI.

6. Communications

a) Matériel de communications

63. Le montant correspondant à cette rubrique est inclus dans les coûts de démarrage détaillés à l'annexe VI.

/...

b) Pièces de rechange et fournitures pour les communications

2 955 000

64. Il s'agit des pièces de rechange nécessaires au matériel de communications, qu'il appartienne à l'ONU ou aux contingents : dans le cas du personnel civil, pièces de rechange, câbles de téléphone, standards, piles, câbles d'antenne et fournitures diverses (360 000 dollars); dans le cas du personnel militaire, il s'agit des pièces de rechange et de piles pour le bataillon de transmissions, les bataillons d'infanterie et les unités auxiliaires (2 595 000 dollars).

c) Matériel d'atelier et appareillages d'essai

—

65. Le montant correspondant à cette rubrique figure dans les coûts de démarrage détaillés à l'annexe VI.

d) Communications commerciales

9 021 300

66. Le montant prévu à cette rubrique est estimé à 7 926 300 dollars, pour les communications par satellite, et à 1 095 000 dollars pour les autres communications commerciales comme le téléphone, la télécopie, le courrier et la valise diplomatique. Ces coûts se répartissent comme suit :

Emplacement	Communications par satellite (Dollars)	Autres communications (Dollars)
Zagreb et zones protégées	3 396 300	510 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	82 500	135 000
Bosnie-Herzégovine	4 447 500	450 000
Total	7 926 300	1 095 000

7. Matériel divers

a) Pièces de rechange, réparations et entretien du matériel

1 200 000

67. On estime qu'il faudra 360 000 dollars pour la réparation du matériel de l'ONU et 840 000 dollars pour celle du matériel des contingents.

b) Matériel divers

—

68. Pour tous les autres matériels à acheter, le montant correspondant figure dans les dépenses initiales détaillées dans l'annexe VI.

/...

8. Fournitures et services

a) Services de vérification des comptes

69. Aucun montant n'est prévu pour cette rubrique.

b) Frais de représentation

6 000

70. Ce montant correspond à des frais limités de représentation, pour des réceptions offertes à des personnalités locales en signe de bonne volonté, dans l'intérêt de la mission.

c) Services contractuels

4 382 200

71. Les prévisions de dépenses correspondent aux services contractuels suivants : a) blanchisserie, nettoyage à sec, travaux de couture, coupes de cheveux pour le personnel des contingents (22 824 personnes) à raison de 1,50 dollar par personne par jour (3 115 500 dollars); b) entretien et nettoyage de locaux, y compris le ramassage des ordures et le nettoyage des fosses septiques (529 200 dollars); c) distribution des rations (200 000 dollars); d) réparations techniques (37 500 dollars); e) déminage (250 000 dollars); f) forage de puits (125 000 dollars); et g) divers autres services contractuels (125 000 dollars).

d) Fournitures pour les services d'information

105 000

72. Ce montant correspond aux fournitures utilisées par la section de photographie (bandes, pellicules, etc.) et aux articles à imprimer (affiches, brochures, autocollants, boutons, etc.).

e) Services médicaux

75 000

73. Ce montant est estimé à raison de 25 000 dollars par mois.

f) Services divers

210 000

74. Ce montant est prévu pour les frais bancaires, les frais juridiques, l'affranchissement du courrier du personnel militaire, des indemnisations et ajustements divers, et divers autres services.

g) Fournitures de bureau

615 000

75. Ce montant correspond à des fournitures de papeterie : papier à lettre, enveloppes, impression de formulaires, fournitures pour l'enregistrement ou la

/...

reproduction, papiers et bandes pour téléscripteurs, papier pour ordinateurs, rubans d'imprimante, autres articles.

h) Matériel d'hygiène 330 000

76. Ce montant correspond au coût des produits désinfectants et produits chimiques nécessaires à l'entretien et à la lutte contre la corrosion de la plomberie et des installations sanitaires, ainsi que pour les travaux courants de nettoyage.

i) Abonnements 75 000

77. Ce montant correspond aux abonnements à la presse internationale, aux quotidiens et hebdomadaires locaux, ainsi qu'aux indicateurs des transports aériens, publications de données sur les communications et autres publications techniques.

j) Fournitures électriques 240 000

78. Ce montant correspond au coût des fournitures électriques et du matériel d'éclairage extérieur pour des raisons de sécurité.

k) Fournitures médicales 1 200 000

79. Les besoins de fournitures médicales sont estimés à 400 000 dollars par mois.

l) Uniformes et habillement -

80. Le montant correspondant à cette rubrique figure dans les coûts de démarrage détaillés à l'annexe VI.

m) Matériel de défense 896 400

81. Cette rubrique correspond aux éléments suivants : fil de fer barbelé, gabions, matériels de déminage des positions défendues et divers autres équipements des postes d'observation, des postes de contrôle et autres points de défense, y compris le remplacement du matériel de défense et des fournitures usagées ou détériorées pendant l'hiver.

n) Intendance et magasins 594 000

82. Ce montant correspond au coût des recharges d'oxygène et d'acétylène, de fréon, de gaz butane, des fournitures d'emballage et de conditionnement, ustensiles de cuisine, drapeaux, produits en papier, jeux de médailles des Nations Unies, couvertures de matelas,

/...

oreillers et taies, couvertures, jerricans, cartes d'état-major et fournitures diverses.

9. Fret et camionnage 500 000

83. Ce montant correspond aux frais d'expédition et d'enlèvement non mentionnés ailleurs, ainsi que le rapatriement du matériel des contingents.

10. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 906 500

84. Conformément à la méthode qui a été proposée pour financer des postes par imputation sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant indiqué à la présente rubrique correspond à 8,5 % du coût total des dépenses de personnel civil visées à la rubrique 2 b) ci-dessus.

11. Système intégré de gestion 100 000

85. Cette rubrique correspond à la part de la FORPRONU dans le financement du système intégré de gestion en 1993.

12. Contribution du personnel 1 452 100

86. Les dépenses de personnel apparaissent en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant indiqué correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Règlement du personnel de l'Organisation.

13. Recettes provenant des contributions du personnel (1 452 100)

87. Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué comme dépense à la rubrique 12 figure à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la FORPRONU.

/...

ANNEXE VI

Force de protection des Nations Unies

Prévisions de dépenses additionnelles au titre du lancement
des opérations élargies dans l'ex-République yougoslave de
Macédoine et en Bosnie-Herzégovine

Dollars des
Etats-Unis

1. Personnel militaire -

1. Aucun montant au titre des frais de démarrage n'est demandé sous cette rubrique.

2. Personnel civil -

2. Aucun montant au titre des frais de démarrage n'est demandé sous cette rubrique.

3. Locaux/logement

a) Loyers -

3. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique.

b) Transformation et rénovation de locaux

3 938 000

4. On prévoit qu'un montant de 1 938 000 dollars est nécessaire pour transformer et rénover les locaux fournis par le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine (Gouvernement hôte). Les locaux à rénover sont les suivants : a) le quartier général de Skopje, où peuvent vivre, travailler et se détendre environ 245 militaires et travailler environ 55 civils; b) le quartier général de compagnie de Kumanovo, qui abrite 250 militaires; et c) le quartier général des observateurs militaires à Struga.

5. Un montant est également demandé pour la remise en état de 50 bâtiments en Bosnie-Herzégovine, pour un coût moyen de 40 000 dollars par bâtiment (2 millions de dollars). Les bâtiments à rénover sont ceux qui ont été fournis par le Gouvernement hôte, tels que les casernes, les écoles, etc., et des bâtiments privés utilisés comme aires de logement pour les soldats, de bureaux et d'entreposage du matériel, qui doivent être modernisés.

6. Les travaux de rénovation à entreprendre consistent à installer des cloisons pour des bureaux, à réparer les destructions causées par la guerre, à remplacer les fenêtres et les toits, à améliorer les systèmes

/...

électrique, d'alimentation en eau et d'assainissement, à installer des clôtures et un éclairage de sécurité et à réasphalter les aires de stationnement.

c) Matériaux de construction —

7. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique.

d) Services d'entretien —

8. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique. —

e) Eclairage, chauffage, énergie et eau —

9. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique.

f) Construction/bâtiments préfabriqués

25 874 600

10. La FORPRONU doit assurer le logement des membres des contingents. Pour satisfaire les besoins en matière de logement en Bosnie-Herzégovine, il faut acquérir des unités préfabriquées pour 5 000 personnes (environ 60 % de l'effectif total des troupes déployées en Bosnie-Herzégovine). En outre, il faut prévoir des installations pour ateliers et entrepôts ainsi que pour la construction de ponts provisoires. Ces dernières installations sont destinées à remplacer les ponts qui ont été emportés pendant la saison des pluies. Les dépenses à prévoir sous cette rubrique sont ventilées comme suit :

Description	Quantité	Coût unitaire en dollars	Coût total en dollars
Conteneurs de logement	2 500	4 500	11 250 000
Unités d'ablution	250	9 500	2 375 000
Installations de cuisine et de repas	5 000	1 000	5 000 000
Bureaux	500	4 500	2 250 000
Conteneurs de réfrigération	30	50 000	1 500 000
Ateliers	25	40 000	1 000 000
Entrepôts	12	108 300	1 299 600
Conteneurs maritimes	20	10 000	200 000
Ponts	4	250 000	1 000 000
Total			25 874 600

/...

4. Opérations aériennes -

11. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique.

5. Opérations de transport

a) Achat de véhicules

16 772 800

12. On estime qu'un montant de 16 772 800 dollars sera nécessaire pour l'acquisition de 39 véhicules supplémentaires pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, de 343 véhicules pour les opérations de protection des convois en Bosnie-Herzégovine et de 20 jeeps blindées pour les zones de sécurité. On trouvera à l'annexe XII une récapitulation détaillée du type de véhicule nécessaire pour chaque élargissement du mandat et des coûts unitaires. Il convient de noter que 45 jeeps à quatre roues motrices ont déjà été acquises pour les opérations menées en ex-République yougoslave de Macédoine pendant la période couverte par le rapport précédent. Le parc proposé de véhicules de la FORPRONU figure à l'annexe XVIII.

b) Location de véhicules -

13. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique.

c) Pièces détachées, réparations et entretien -

14. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique.

d) Carburant, huile et lubrifiants -

15. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique.

e) Assurance -

16. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique.

f) Matériel d'atelier

530 000

17. Le montant demandé pour le matériel d'atelier est estimé à 30 000 dollars pour l'ex-République yougoslave de Macédoine et à 500 000 dollars pour les opérations de protection des convois en Bosnie-Herzégovine.

/...

6. Communications

a) Matériel de communication

10 682 100

18. On trouvera à l'annexe XIII une récapitulation détaillée du matériel de communication nécessaire pour chacun des trois élargissements du mandat de la Force. On décrit ci-après les fonctions du matériel nécessaire à chaque opération.

i) Montant prévu pour l'ex-République yougoslave de Macédoine

(2 879 000)

19. Pour que le Commandement de la Force en ex-République de Macédoine puisse s'acquitter de son mandat, il faut le doter du matériel approprié (voir les paragraphes suivants) permettant au réseau de communication de fonctionner sans heurt dans la zone de la mission.

20. Les observateurs militaires, les contrôleurs de la police civile, le quartier général du Commandement, les services des affaires civiles et les services administratifs ont besoin d'un équipement VHF de communication mobile. En outre, on a besoin de matériel air-sol-air au titre des opérations aériennes.

21. On a besoin de matériel à haute fréquence pour communiquer avec les observateurs militaires en poste dans les zones reculées et pour les communications sol-air dans le cadre des opérations aériennes.

22. On a besoin de matériel de liaison par satellite pour installer un noeud secondaire au quartier général du Commandement de la Force, trois terminaux au niveau de la compagnie d'infanterie, un terminal au quartier général logistique et un terminal au quartier général avancé des observateurs. Les observateurs militaires en patrouille ont besoin d'équipement INMARSAT type C pour la télécopie assistée par le système mondial de localisation.

23. On a besoin de matériel de commutation téléphonique pour assurer le fonctionnement du matériel de liaison par satellite décrit plus haut. On a également besoin d'un dispositif automatique de commutation de messages télécopiés pour le quartier général du Commandement et de liaisons téléphoniques rurales pour les zones rurales reculées.

24. Parmi les divers articles nécessaires, on citera notamment : a) des unités d'alimentation non interruptible pour assurer une source stable

/...

d'électricité au matériel de communication; b) des pylônes d'antenne pour les répéteurs; c) des rechargeurs de batteries pour assurer la continuité du service de toutes les stations fixes; d) un système de télécopie protégée pour tous les quartiers généraux de bataillon; et e) des télécopieurs ordinaires pour les opérations non protégées.

ii) Montants demandés pour la protection des convois en Bosnie-Herzégovine

(6 986 600)

25. Le matériel de communication dont a besoin le Commandement de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine est décrit dans les paragraphes ci-après.

26. La Force a besoin de matériel radio VHF mobile pour assurer la liaison en phonie avec les convois humanitaires, le personnel essentiel du quartier général du Commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine et les quartiers généraux de bataillon, et pour assurer la liaison avec les observateurs militaires et le personnel d'appui.

27. On a besoin de matériel à haute fréquence pour les communications radio à longue distance avec les secteurs que traversent les convois humanitaires et avec les quartiers généraux du Commandement et de bataillon, et pour assurer la liaison avec les observateurs militaires et le personnel d'appui. Le réseau de liaison par satellite a également besoin d'installations de réserve supplémentaires.

28. On a besoin de matériel de liaison par satellite pour transmettre la voix, les données et les messages télécopiés aux bataillons et unités du Commandement en Bosnie-Herzégovine. Une station centrale située au quartier général de la Force en Bosnie-Herzégovine aurait une réplique à Zagreb pour des raisons de sécurité.

29. On a besoin de commutateurs téléphoniques de taille moyenne et réduite pour la jonction avec la station centrale par satellite et les stations terminales. On a besoin de liaisons téléphoniques rurales pour équiper en lignes téléphoniques les sites reculés. On a besoin de matériel de commutation de messages télécopiés pour automatiser le traitement des messages au quartier général de la Force en Bosnie-Herzégovine.

30. Parmi les divers articles nécessaires, on citera notamment : a) des unités d'alimentation non interruptible pour assurer une source stable d'électricité au matériel de communication; b) des rechargeurs de batteries pour assurer la continuité du

/...

service de toutes les stations fixes et VHF; c) des pylônes d'antenne pour antenne de répéteur; d) des appentis pour abriter le matériel de communication; e) des terminaux de communication et des lecteurs à installer dans chaque station terminale; f) liaison par télécopie et liaison en phonie protégées pour tous les bataillons sur le terrain; et g) des télécopieurs à fournir aux bureaux du quartier général de la force en Bosnie-Herzégovine et aux quartiers généraux de bataillon.

iii) Montants demandés pour les zones de sécurité (816 500)

31. Le matériel de communication nécessaire au déploiement des observateurs militaires dans les zones de sécurité est le suivant : a) matériel VHF pour communications vocales en temps réel; b) matériel à haute fréquence pour communications vocales à longue distance en temps réel; et c) matériel divers : rechargeurs de batteries pour assurer la continuité du service de toutes les stations fixes VHF et des stations à haute fréquence et panneaux solaires pour l'alimentation d'urgence des répéteurs radio.

b) Matériel d'atelier et appareillage d'essai 952 000

32. On trouvera à l'annexe XIV la récapitulation détaillée du matériel d'atelier et de l'appareillage d'essai dont on a besoin pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, la protection des convois en Bosnie-Herzégovine et les zones de sécurité.

c) Pièces de rechange et fournitures pour les communications -

33. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique.

d) Communications commerciales -

34. Aucun montant n'est demandé sous cette rubrique.

7. Matériel divers

a) Pièces détachées, réparations et entretien -

35. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Mobilier de bureau 842 000

36. Ce montant correspond à l'achat de mobilier de bureau (bureaux, sièges, tables pour ordinateur, etc.) pour les opérations de la mission dans l'ex-République

/...

yougoslave de Macédoine (42 000 dollars) et en Bosnie-Herzégovine (800 000).

c) Matériel de bureau

1 219 700

37. Les dépenses concernant le matériel de bureau sont estimées à 364 000 dollars pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, à 810 900 dollars pour les opérations de protection des convois en Bosnie-Herzégovine et à 44 800 dollars pour les zones de sécurité. La liste du matériel de bureau nécessaire pour chacun des trois élargissements du mandat de la FORPRONU figure à l'annexe XV.

d) Matériel informatique

1 842 000

38. Les dépenses concernant le matériel informatique sont estimées à 320 300 dollars pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, à 1 467 900 dollars pour les opérations de protection des convois en Bosnie-Herzégovine et à 53 800 dollars pour les zones de sécurité. La liste du matériel informatique nécessaire pour chacun des trois élargissements du mandat de la Force figure à l'annexe XVI.

e) Equipement de logements

3 171 000

39. Ce montant correspond à l'équipement nécessaire (lits, armoires, tables de chevet, etc.) pour héberger 700 membres des contingents dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (245 000 dollars) et 8 360 membres des contingents en Bosnie-Herzégovine (2 926 000 dollars), à raison d'environ 350 dollars par personne.

f) Matériel médical et dentaire

507 000

40. Ce montant couvre l'achat de matériel médical et dentaire en plus du matériel des contingents, y compris le matériel requis par l'unité sanitaire pour les infirmeries et les postes de secours à établir dans certains endroits. Il est estimé qu'un montant de 7 000 dollars est nécessaire pour les opérations dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et de 500 000 dollars pour les opérations en Bosnie-Herzégovine.

g) Groupes électrogènes

8 324 400

41. Les dépenses concernant les groupes électrogènes sont estimées à 1 300 800 dollars pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, à 6 998 800 dollars pour les opérations de protection des convois en Bosnie-

/...

Herzégovine et à 24 800 dollars pour les zones de sécurité. La liste du matériel nécessaire pour chacun des trois élargissements du mandat de la Force figure à l'annexe XVII.

h) Matériel d'observation

783 700

42. Ce montant doit servir à acheter des dispositifs de vision nocturne, des radars, etc. pour compléter le matériel des contingents dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (300 000 dollars) et en Bosnie-Herzégovine (400 000 dollars).

43. En outre, le matériel suivant est nécessaire pour les observateurs militaires déployés dans les zones de sécurité : a) 10 imageurs (320 000 dollars); b) 1 compresseur (9 900 dollars); c) 60 bouteilles à air comprimé, à raison de 6 par imageur (15 600 dollars); d) 20 caisses de transport pour les bouteilles à air comprimé (5 000 dollars); e) 20 recharges de batteries (3 200 dollars).

i) Matériel d'information

556 600

44. Ce montant doit servir à acheter le matériel d'information suivant nécessaire pour les opérations en Bosnie-Herzégovine :

Matériel	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total
Camera Betacam	2	75 000	150 000
Table de montage Betacam	1	130 000	130 000
Récepteurs satellite	10	2 000	20 000
Pièces détachées			10 000
Matériel portatif de radioreportage	6	2 000	12 000
Liaison à fibre optique	1	15 000	15 000
Émetteur-récepteur radio	2	60 000	120 000
Liaison hyperfréquence	2	20 000	40 000
Total partiel			497 000
Frais de transport (12 %)			59 600
Total général			556 600

850 000

j) Matériel de défense

45. Il est prévu d'acheter des détecteurs électroniques de mines et des miradors pour un montant de 600 000 dollars pour l'ex-République yougoslave de Macédoine et de 250 000 dollars pour la Bosnie-Herzégovine.

/...

k) Citernes à carburant et à eau

240 500

46. Les dépenses concernant les citernes à carburant sont estimées à 60 500 dollars pour l'ex-République yougoslave de Macédoine et à 180 000 dollars pour la Bosnie-Herzégovine. Les coûts se répartissent comme suit :

Contenance	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total
2 500 litres	20	1 500	30 000
3 000 litres	23	1 500	34 500
5 000 litres	30	2 000	60 000
7 500 litres	10	2 600	26 000
10 000 litres	30	3 000	90 000
Total			240 500

l) Matériel de purification d'eau

800 000

47. Ce montant doit permettre d'acheter 16 unités de purification d'eau à 50 000 dollars pièce, nécessaires pour les huit secteurs en Bosnie-Herzégovine.

m) Autre matériel

680 000

48. Il s'agit de l'achat d'autres équipements tels que climatiseurs, appareils de chauffage, rayonnages industriels, etc. dont le coût est estimé à 80 000 dollars pour l'ex-République yougoslave de Macédoine et à 600 000 dollars pour la Bosnie-Herzégovine.

8. Fournitures et servicesUniformes et habillement

571 000

49. Ce montant est prévu pour l'achat des articles suivants : uniformes civils tels que combinaisons de mécaniciens, uniformes pour chauffeurs, mécaniciens et nettoyeurs et combinaisons de pompiers (90 000 dollars), gilets pare-éclats (100 000 dollars), drapeaux et autocollants des Nations Unies (60 000 dollars) et équipements pour le personnel militaire (bérets bleus, casques, foulards, etc.) à raison de 35 dollars environ par personne pour 9 060 membres des contingents, 85 observateurs militaires et 26 contrôleurs de police civile (321 000 dollars).

9. Fret et camionnage

50. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

- | | | |
|-----|---|---|
| 10. | <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u> | — |
| 51. | Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique. | |
| 11. | <u>Système intégré de gestion</u> | — |
| 52. | Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique. | |
| 12. | <u>Contributions du personnel</u> | — |
| 53. | Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique. | |
| 13. | <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u> | — |
| 54. | Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique. | |

/...

ANNEXE VII

Prévisions de dépenses de la Force de protection des Nations Unies
pour la période allant du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994 :
données supplémentaires

I. PARAMETRES BUDGETAIRES

1. Sauf indication contraire, les prévisions de dépenses pour la période de 12 mois à compter du 1er juillet 1993 sont fondées sur les paramètres budgétaires énoncés à l'annexe V.

II. DEPENSES A PREVOIR

Dollars des
Etats-Unis

1. Dépenses afférentes au personnel militaire

2. On trouvera à l'annexe VIII l'effectif militaire de la FORPRONU autorisé par le Conseil de sécurité pour l'établissement de la mission et les élargissements successifs de son mandat.

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) 19 485 200

3. Le montant prévu couvre les indemnités de subsistance (missions) de 478 observateurs militaires pendant 365 jours (20 401 800 dollars), y compris un chevauchement de deux jours au moment de la relève (108 900 dollars). Le coût total a été réduit en raison d'un taux de vacance de postes de 5 % (1 025 500 dollars).

ii) Frais de voyage 1 543 900

4. Le montant prévu couvre 478 voyages aller-retour effectués sur des lignes commerciales au titre de la relève (1 625 200 dollars), réduit en raison d'un taux de vacance de postes de 5 % (81 300 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 90 800

5. Il est prévu de verser une indemnité d'habillement et d'équipement de 200 dollars par an et par observateur militaire (95 600 dollars), moins un taux de vacance de postes de 5 % (4 800 dollars).

/...

b) Personnel des contingents

i) Remboursement au taux standard du coût
des contingents

295 572 200

6. Il est prévu de rembourser aux gouvernements les soldes et indemnités de 24 150 membres des contingents (286 322 400 dollars), plus un supplément pour un certain nombre de spécialistes [10 % des bataillons d'infanterie (6 406 100 dollars) et 25 % des unités de support logistique (5 067 800 dollars)], compte tenu d'un chevauchement de 0,5 % au moment de la relève (1 489 000 dollars), compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % en ce qui concerne le personnel d'appui (3 713 100 dollars).

ii) Indemnité d'habillement et d'équipement

20 142 400

7. Il est prévu de rembourser aux gouvernements l'indemnité d'habillement et d'équipement de 24 150 membres des contingents (20 286 000 dollars), compte tenu d'un chevauchement de 0,5 % au moment de la relève (101 400 dollars), et d'un taux de vacance de postes de 5 % en ce qui concerne le personnel d'appui (245 000 dollars).

iii) Bien-être du personnel

4 652 700

8. Le montant prévu couvre une permission de détente de sept jours, tous les six mois, de 24 150 membres des contingents (3 550 100 dollars), d'autres activités entrant dans cette rubrique (1 159 200 dollars), compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % en ce qui concerne le personnel d'appui (56 600 dollars).

iv) Rations

70 092 800

9. Le montant prévu couvre les rations de 24 150 militaires pendant 365 jours (70 518 000 dollars), un stock de réserve de 14 jours (2 704 800 dollars), une réserve de 7 jours de rations composites (295 800 dollars), compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % en ce qui concerne le personnel d'appui (883 600 dollars), et d'un taux de non-utilisation de 3,5 % (2 542 200 dollars).

v) Indemnité journalière des contingents

11 203 000

10. Le montant prévu correspond au versement d'une indemnité journalière à 24 150 militaires (11 282 900 dollars), compte tenu d'un chevauchement de 0,5 % au moment de la relève (56 400 dollars), et d'un

/...

taux de vacance de postes de 5 % en ce qui concerne le personnel d'appui (136 300 dollars).

vi) Indemnité de subsistance

387 600

11. Le montant prévu correspond à un versement de 32 300 dollars par mois destinés à payer les indemnités de logement et de nourriture des membres des contingents en voyage autorisé.

vii) Mise en place, relève et rapatriement du personnel militaire

31 017 700

12. Le montant prévu couvre les frais de voyage à prévoir au titre de la relève, tous les six mois : 33 810 voyages à l'intérieur de l'Europe (16 905 000 dollars) et 14 490 voyages hors d'Europe (14 490 000 dollars), compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % en ce qui concerne le personnel d'appui (377 300 dollars).

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Indemnité en cas de décès ou d'invalidité

14 400 000

13. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements les indemnités qu'ils versent à leur personnel militaire, en vertu de la législation ou de la réglementation nationale, en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès imputable au service auprès de la FORPRONU.

ii) Matériel appartenant aux contingents

85 895 400

14. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements le coût du matériel dont ils dotent leurs contingents à la demande de l'ONU.

2. Dépenses afférentes au personnel civil

a) Contrôleurs de police civile

i) Indemnité de subsistance (missions)

28 404 000

15. Le montant prévu doit permettre de verser l'indemnité à 716 contrôleurs de police civile pendant 365 jours (29 740 600 dollars), compte tenu d'un chevauchement de deux jours au moment de la relève (158 300 dollars), et d'un taux de vacance de postes de 5 % (1 494 900 dollars).

/...

ii) Frais de voyage

2 312 700

16. Le montant prévu doit permettre de couvrir 716 voyages aller-retour effectués sur des lignes commerciales au titre de la relève (2 434 400 dollars), compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % (121 700 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement

136 000

17. Il est prévu de verser une indemnité d'habillement et d'équipement de 200 dollars par an à chacun des contrôleurs de police (143 200 dollars), compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % (7 200 dollars).

b) Dépenses afférentes au personnel civil

18. L'élargissement des opérations de la FORPRONU en ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine pour la protection des convois de secours humanitaires requiert 1 231 postes civils supplémentaires, se répartissant comme suit : 34 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 6 agents des services généraux, 821 fonctionnaires recrutés sur le plan local et 370 fonctionnaires contractuels recrutés sur le plan international. On trouvera ci-après la liste de ces postes supplémentaires, classés par catégorie.

Postes supplémentaires requis pour les opérations
élargies en ex-République yougoslave de Macédoine
et en Bosnie-Herzégovine

<u>Catégorie</u>	<u>Nombre</u> <u>de postes</u>	<u>Titre fonctionnel</u>
------------------	-----------------------------------	--------------------------

a) Ex-République yougoslave de Macédoine

P-5	1	Attaché de liaison hors classe
P-5	1	Fonctionnaire d'administration hors classe
P-4	1	Fonctionnaire de l'information
P-4	1	Fonctionnaire des finances
P-4	1	Ingénieur
P-3	1	Fonctionnaire chargé des achats
P-3	1	Administrateur du personnel
P-3	1	Fonctionnaire de l'information

/...

<u>Catégorie</u>	<u>Nombre de postes</u>	<u>Titre fonctionnel</u>
P-3	1	Administrateur des affaires civiles
Services généraux	6	Secrétaire
Personnel local	65	Interprètes, assistants aux contrats, commis aux finances mécaniciens, commis au logement
Personnel contractuel	25	Chauffeurs, opérateurs radio, personnel des corps de métier
b) <u>Bosnie-Herzégovine</u>		
D-1	1	Chef des services communs de politique, de planification et de coordination
D-1	1	Chef du Service d'appui aux opérations
P-5	1	Fonctionnaire d'administration hors classe
P-4	10	Ingénieur
P-4	3	Fonctionnaire chargé de la planification logistique
P-4	9	Fonctionnaire d'administration
Personnel local	756	Interprètes, magasiniers, assistants administratifs, menuisiers, personnel de ménage, chauffeurs, ouvriers, peintres, plombiers, standardistes, commis d'entrepôt
Personnel contractuel	345	Chauffeurs, gardes, mécaniciens, commis, mécanicien-chef pour les véhicules, chargé des pièces de rechange, spécialiste des communications par satellite, assistants administratifs, superviseurs, ingénieur civil, spécialiste du contrôle de qualité, ingénieur mécanicien, ingénieur électricien, superviseur du parc, superviseur des services de restauration

/...

- i) Traitements du personnel recruté sur le plan international 17 821 400

19. Le tableau d'effectifs proposé figure à l'annexe IX B. On trouvera à l'annexe X le détail des calculs touchant les dépenses afférentes aux 550 fonctionnaires recrutés sur le plan international; ces chiffres tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 35 %.

- ii) Traitements du personnel local 10 332 000

20. On trouvera également à l'annexe X le détail du calcul des traitements de 1 680 fonctionnaires recrutés sur le plan local, fondé sur les barèmes des salaires locaux applicables dans la zone de la mission et compte tenu d'un taux de vacance de postes de 25 %.

- iii) Dépenses communes de personnel 11 179 800

21. On trouvera le détail du calcul des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté tant sur le plan international que local à l'annexe X, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 35 % pour le personnel international et de 25 % pour le personnel local.

- iv) Indemnité de subsistance (missions) 13 464 100

22. Le montant prévu couvre l'indemnité devant être versée à 512 membres du personnel civil, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 35 %.

- v) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission 527 000

23. Le montant prévu doit permettre de couvrir les voyages aller-retour qu'entraînera la relève de 75 personnes recrutées sur le plan international (255 000 dollars) et le voyage aller simple de 160 personnes (272 000 dollars).

- vi) Autres frais de voyage 504 000

24. Le montant prévu couvre 10 déplacements par mois entre New York et la zone de la mission à un coût moyen de 4 000 dollars par voyage (480 000 dollars) et le déplacement du personnel chargé des achats à un coût moyen de 2 000 dollars par mois (24 000 dollars).

/...

c) Personnel contractuel recruté sur le plan international 22 435 600

25. Les montants prévus pour 586 agents contractuels recrutés sur le plan international ont été calculés sur la base d'un coût mensuel moyen de 3 545 dollars, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 10 %.

3. Locaux/logements —

a) Loyers 10 174 800

26. Il est prévu de louer : a) des logements pour les soldats au parc national de Plitvice et dans des petits hôtels au coût moyen de 282 800 dollars par mois (3 393 600 dollars); b) des locaux de bureaux pour les observateurs de police dans 84 résidences privées au coût de 37 800 dollars par mois (453 600 dollars); c) le bâtiment du quartier-général à Sarajevo à raison de 178 300 dollars par mois (2 139 600 dollars); d) les bureaux du Centre de conduite et de coordination du contrôle à Zagreb au prix de 2 000 dollars par mois (24 000 dollars); e) des locaux et des logements en Bosnie-Herzégovine à 83 300 dollars par mois (999 600 dollars); et f) le logement de 586 fonctionnaires recrutés sur le plan international pour des contrats de durée déterminée (3 164 400 dollars).

b) Transformation et rénovation de locaux —

27. Aucun crédit n'est prévu à cette rubrique.

c) Matériel de construction 9 900 000

28. Les coûts estimatifs ci-après sont prévus pour les matériaux de construction : a) Zagreb et les zones protégées (3 480 000 dollars); b) ex-République yougoslave de Macédoine (300 000 dollars); c) Bosnie-Herzégovine (2 520 000 dollars); et d) gravier, sable et ciment (3 600 000 dollars).

d) Services d'entretien 4 609 200

29. Des crédits sont prévus pour des services d'entretien comme suit : a) quartier général de Zagreb, 8 000 dollars par mois (96 000 dollars); b) bases logistiques de Pleso et de Pancevo, 13 400 dollars par mois (160 800 dollars); c) aéroport de Sarajevo, 13 300 dollars par mois (159 600 dollars); zones protégées, 182 700 dollars par mois (2 192 400 dollars); d) ex-République yougoslave de Macédoine, 41 700 dollars

/...

par mois (500 400 dollars); et e) Bosnie-Herzégovine, 125 000 dollars par mois (1 500 000 dollars).

e) Eclairage, chauffage, énergie et eau

28 680 600

30. Le coût de ces services est estimé à 1 640 000 dollars par mois pour les six mois de printemps-été (9 840 000 dollars) et à 3 140 100 dollars pour les six mois restants d'automne-hiver (18 840 600 dollars) quand les groupes électrogènes fonctionneront 24 heures sur 24. Les crédits annuels nécessaires se répartissent comme suit : a) Zagreb et les zones protégées (20 355 600 dollars); b) ex-République yougoslave de Macédoine (1 125 000 dollars); et c) Bosnie-Herzégovine (7 200 000 dollars);

f) Construction/bâtiments préfabriqués

-

31. Aucun crédit n'est prévu sous cette rubrique.

4. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Frais de location

20 964 000

32. Il est prévu de louer 21 hélicoptères (voir annexe XI B).

ii) Carburant d'aviation

2 048 200

33. Le montant prévu comprend le coût du carburant d'aviation donné à l'annexe XI B (1 652 200 dollars), le coût des lubrifiants (12 000 dollars) et la livraison du carburant dans les différents secteurs (384 000 dollars).

iii) Assurance

554 400

34. Le montant prévu comprend l'assurance au tiers pour les hélicoptères loués commercialement (voir annexe XI B).

b) Avions

i) Frais de location

3 696 000

35. Il est prévu de louer quatre avions dont deux avions-cargos (voir annexe XI B).

/...

ii) <u>Carburant d'aviation</u>	3 004 200
36. Le coût prévu comprend le carburant d'aviation (voir annexe XI B) (2 986 200 dollars) plus le coût des lubrifiants (18 000 dollars).	
iii) <u>Assurance</u>	1 403 800
37. Le montant prévu comprend l'assurance au tiers pour les quatre avions et l'assurance pour risque de guerre pour les deux avions-cargos (voir annexe XI B).	
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	926 200
38. Le montant prévu comprend l'indemnité de subsistance des équipages des aéronefs loués pour 77 180 dollars par mois au total.	
d) <u>Service au sol</u>	1 602 000
39. Le coût du service au sol est estimé à 133 500 dollars par mois.	
5. <u>Opérations de transport</u>	
a) <u>Achat de véhicules</u>	—
40. Aucun montant n'est prévu pour cette rubrique.	
b) <u>Location de véhicules</u>	—
41. Aucun montant n'est prévu pour cette rubrique.	
c) <u>Réparations, entretien et pièces de rechange</u>	28 977 600
42. Ce montant correspond à l'achat de pièces de rechange, à des travaux réguliers d'entretien et de réparation des véhicules de l'ONU à raison de 1 000 dollars par véhicule et des véhicules des contingents, à raison de 5 000 dollars par véhicule. Le montant est calculé à partir des besoins de 1 058 véhicules des Nations Unies (1 058 000 dollars) et de 6 141 véhicules des contingents pendant 12 mois (30 705 000 dollars), ainsi que des 179 véhicules des Nations Unies pendant neuf mois (434 300 dollars). Un abattement de 10 % ayant été appliqué aux véhicules tout terrain (3 219 700 dollars), le coût net s'élève à 28 977 600 dollars.	

/...

d) Carburant, huile et lubrifiants

49 661 800

43. Le montant est calculé à partir des besoins de 7 778 véhicules, dont 7 199 véhicules pendant 12 mois, et 579 pendant neuf mois. La consommation moyenne est de 80 litres d'essence par jour, soit un coût journalier de 18 dollars par véhicule (50 163 500 dollars). Le calcul couvre également l'achat d'huile et de lubrifiants, estimé à 10 % des frais de carburant (5 016 300 dollars). Un abattement de 10 % ayant été appliqué aux véhicules tout terrain (5 518 000 dollars), le coût net s'élève à 49 661 800 dollars.

e) Assurance des véhicules

2 748 000

44. Le coût de l'assurance au tiers est évaluée à 400 dollars par véhicule par an, pour les 7 778 véhicules (3 053 300 dollars). Un abattement de 10 % ayant été appliqué aux véhicules tout terrain (305 300 dollars), le coût net s'élève à 2 748 000 dollars.

f) Matériel d'atelier

—

45. Aucun montant n'est prévu pour cette rubrique.

6. Communications

a) Matériel de communication

—

46. Aucun montant n'est prévu pour cette rubrique.

b) Matériel d'atelier et appareillage d'essai

—

47. Aucun montant n'est prévu pour cette rubrique.

c) Pièces de rechange et fournitures pour les communications

13 114 200

48. La somme totale nécessaire pour les pièces de rechange et fournitures pour les communications est estimée à 13 114 200 dollars. Le calcul tient compte d'un coût mensuel des pièces de rechange et fournitures civiles, dans chaque zone d'opération, se répartissant comme suit : a) 120 000 dollars dans les zones protégées; b) 28 500 dollars en ex-République yougoslave de Macédoine; c) 111 300 dollars en Bosnie-Herzégovine; et d) 4 000 dollars dans les zones de sécurité. Les dépenses dans les zones protégées (1 440 000 dollars) ont été calculées pour 12 mois, tandis que dans les autres zones, où le matériel de communication n'a encore été ni acheté, ni livré, ni installé, les dépenses ont été calculées pour neuf mois (1 294 200 dollars). Les besoins civils totaux sont donc estimés, pour cette

/...

rubrique, à 2 734 200 dollars. Les besoins militaires sont estimés à 865 000 dollars par mois pendant 12 mois (10 380 000 dollars).

d) Communications commerciales

26 841 200

49. Le coût des communications commerciales comprend un montant de 22 425 200 dollars pour les communications par satellite et un montant de 4 416 000 dollars pour le téléphone, la télécopie, le courrier et la valise diplomatique. Les frais d'utilisation des terminaux d'INMARSAT dans les zones protégées sont inclus pour deux mois seulement, car il est prévu que le système de transmission par satellite de la FORPRONU sera opérationnel à la fin d'août 1993.

50. La répartition des dépenses de communications commerciales par satellite et par d'autres moyens, par zone d'opération, est donnée ci-après :

Régions	Communications par satellite	Communications commerciales
Zones protégées	3 585 200	2 040 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	330 000	540 000
Bosnie-Herzégovine	17 790 000	1 800 000
Zones de sécurité	720 000	36 000
Total	22 425 200	4 416 000

7. Matériels divers

a) Pièces de rechange, réparations et entretien

4 680 000

51. Le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien est estimé à 1 320 000 dollars pour le matériel de l'ONU et à 3 360 000 dollars pour le matériel des contingents.

8. Fournitures et services

a) Services de vérification des comptes

50 000

52. Des services de vérification externe des comptes sont prévus.

b) Frais de représentation

24 000

53. Ce montant correspond à des frais limités de représentation, pour des réceptions offertes à des personnalités locales, en signe de bonne volonté, dans l'intérêt de la mission.

/...

c) Services contractuels

18 289 200

54. Les prévisions de dépenses correspondent aux services contractuels suivants : a) blanchisserie, nettoyage à sec, travaux de couture, coupe de cheveux pour le personnel des contingents (24 150 personnes) à raison de 1,50 dollar par personne par jour (13 222 100 dollars); b) entretien et nettoyage des locaux, y compris le ramassage des ordures et le nettoyage des fosses septiques (2 117 000 dollars); c) distribution des rations (800 000 dollars); d) réparations techniques (150 000 dollars); e) travaux de déminage (999 600 dollars); f) forage de puits (500 500 dollars); et g) divers autres services contractuels (500 000 dollars).

d) Fournitures pour les services d'information

420 000

55. Ces prévisions de dépenses correspondent aux fournitures utilisées telles que les bandes, films et autres matériels, ainsi que le coût des articles à imprimer.

e) Services médicaux

300 000

56. Ce montant est destiné au traitement médical et dentaire du personnel militaire.

f) Services divers

840 000

57. Ce montant est destiné à couvrir les frais bancaires, les frais juridiques, l'affranchissement du courrier du personnel militaire, divers ajustements et indemnités et divers autres services.

g) Fournitures de bureau

2 460 000

58. Cette rubrique comprend le coût du papier à lettre et des enveloppes, les dépenses d'imprimerie de formulaires, les fournitures d'enregistrement et de reproduction, le papier et les bandes pour télécriteurs, le papier pour ordinateur, les rubans d'imprimante et autres articles.

h) Matériel d'hygiène

1 320 000

59. Le montant indiqué à cette rubrique correspond au coût des produits désinfectants et produits chimiques nécessaires pour l'entretien des installations sanitaires ainsi que pour les travaux normaux de nettoyage.

i) Abonnements

300 000

60. Ce montant correspond aux frais d'abonnement aux journaux internationaux, aux journaux quotidiens et hebdomadaires locaux ainsi qu'aux indicateurs de compagnies aériennes, publications de données sur les communications et autres publications techniques.

j) Fournitures électriques

960 000

61. Ce montant est destiné à couvrir le coût des fournitures électriques et du matériel pour l'éclairage extérieur de sécurité.

k) Fournitures médicales

4 800 000

62. Ce montant correspond aux fournitures médicales pour le personnel militaire.

l) Matériel de défense

3 585 600

63. Cette rubrique correspond aux éléments suivants : fil de fer barbelé, gabions, matériel de déminage des positions défendues et divers autres équipements de postes d'observation, de contrôle et d'autres postes de défense.

m) Intendance et magasins

2 376 000

64. Ce montant correspond aux besoins de recharges d'oxygène et d'acétylène, de fréon, de gaz butane, de fournitures d'emballage et de conditionnement, d'ustensiles de cuisine, drapeaux, produits en papier, jeux de médailles des Nations Unies, enveloppes de matelas, oreillers et taies, couvertures, draps, jerrycans, cartes d'état-major et divers articles.

9. Fret et camionnage

1 500 000

65. Cette rubrique comprend les frais d'expédition et d'enlèvement qui ne sont pas mentionnés ailleurs.

10. Comptes d'appui aux opérations de maintien de la paix

4 575 400

66. Le montant indiqué correspond à 8,5 % des dépenses totales du personnel civil, comme il est indiqué à la rubrique 2 b) ci-dessus.

/...

11. Système intégré de gestion

830 000

67. Cette rubrique correspond à la part de la FORPRONU dans le financement du Système intégré de gestion en 1993/1994.

12. Contributions du personnel

6 968 700

68. Les dépenses de personnel apparaissent en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant indiqué correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Règlement du personnel de l'Organisation.

13. Recettes provenant des contributions du personnel

(6 968 700)

69. Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué comme dépense à la rubrique 12 du budget figure à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la FORPRONU.

ANNEXE VIII

Effectif militaire de la Force de protection des Nations Unies autorisé par le Conseil de sécurité

Mandat	Résolution du Conseil de sécurité	Observateurs militaires	Infanterie	Personnel d'appui	Police civile
Etablissement de la Force de protection des Nations Unies	743 (1992)	100	10 400	2 740 ^a	530
Réouverture de l'aéroport de Sarajevo	758 (1992)	60	1 000	—	40
Réouverture de l'aéroport de Sarajevo	764 (1992)	—	200	400	—
Surveillance des zones roses	762 (1992)	60	—	—	120
Contrôle des frontières dans les Zones protégées par les Nations Unies	769 (1992)	—	—	350 ^b	—
Protection des convois de secours humanitaires en Bosnie-Herzégovine	776 (1992)	80	6 310	2 050	—
Démilitarisation de la péninsule de Prevlaka	779 (1992)	14	—	—	—
Contrôle du respect de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine	786 (1992)	79	—	—	—
Déploiement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine	795 (1992)	35	435	265	26
Suivi de la situation humanitaire dans les zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine	824 (1993)	50	—	—	—
Effectif total		478	18 345	5 805	716

^a Chiffre révisé dont on a retranché les 100 observateurs militaires qui figuraient par erreur parmi le personnel d'appui dans le document S/25592.

^b Conformément aux besoins révisés dont il est fait état dans le document S/24848.

/...

ANNEXE IX

Effectifs actuels et proposés de la Force de protection des Nations Unies

A. Effectifs actuels

(1er avril 1993-30 juin 1993)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux et Service mobile					Personnel local	Personnel contractuel	Total général
											Services généraux (classes G-5 à G-7)							
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	généraux	Autres classes de la catégorie des services	Total					
BUREAU DU COMMANDANT DE LA FORCE	1	1	-	-	-	-	-	-	2	-	1	1	2	-	-	4		
AFFAIRES CIVILES																		
Personnel du quartier général	-	-	-	3	4	12	4	-	23	-	5	13	18	17	-	58		
Agents de liaison	-	-	-	1	1	3	1	-	6	-	-	5	5	3	-	14		
Secteurs	-	-	-	5	6	19	5	-	35	-	-	27	27	26	-	88		
Frontières	-	-	-	1	5	20	27	27	80	-	-	6	6	54	-	140		
Protection des convois	-	-	-	1	6	2	7	-	16	-	-	16	16	16	-	48		
Total partiel	-	-	-	11	22	56	44	27	160	-	5	67	72	116	-	348		
ADMINISTRATION																		
Directeur	-	-	1	-	-	1	1	-	3	-	1	5	6	-	-	9		
Services administratifs	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	2	2	-	-	3		
Finances	-	-	-	-	1	2	-	-	3	-	4	10	14	12	-	29		
Ressources humaines	-	-	-	-	1	2	2	-	5	-	-	11	11	12	-	28		
Achats	-	-	-	-	1	3	3	1	8	-	2	8	10	20	-	38		
Administration sectorielle	-	-	-	-	1	7	-	-	8	17	-	28	45	486	-	539		
Services techniques	-	-	-	1	1	-	-	-	2	-	-	2	2	-	-	4		
Communications	-	-	-	-	1	-	1	-	2	22	-	5	27	32	56	117		
Services généraux	-	-	-	-	1	3	6	3	13	4	1	38	43	51	17	124		
Transports	-	-	-	-	1	-	-	-	1	25	-	1	26	39	40	106		
Projets spéciaux	-	-	-	1	1	2	2	-	6	-	-	3	3	4	-	13		
Gestion des bâtiments	-	-	-	-	1	1	4	-	6	4	-	-	4	72	103	185		
Protection des convois	-	-	-	-	1	3	-	-	4	16	-	3	19	15	-	38		
Total partiel	-	-	1	3	11	24	19	4	62	88	8	116	212	743	216	1 233		
TOTAL GENERAL	1	1	1	14	33	80	63	31	224	88	14	184	286	859	216	1 585		

/...

B. Effectifs proposés

(1er juillet 1993-30 juin 1994)

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux et Service mobile					Personnel local	Personnel contractuel	Total général
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (classes G-5 à G-7)	Autres classes de la catégorie des services généraux	Total					
BUREAU DU COMMANDANT DE LA FORCE																	
1	1	-	-	-	-	-	-	2	-	1	1	2	-	-	-	4	
AFFAIRES CIVILES																	
-	-	-	3	4	12	4	-	23	-	5	13	18	17	-	-	58	
-	-	-	1	1	3	1	-	6	-	-	5	5	3	-	-	14	
-	-	-	5	6	19	5	-	35	-	-	27	27	26	-	-	88	
-	-	-	1	5	20	27	27	80	-	-	6	6	54	-	-	140	
-	-	-	1	6	2	7	-	16	-	-	16	16	16	-	-	48	
-	-	-	-	1	1	2	-	4	-	-	2	2	4	-	-	10	
Ex-République yougoslave de Macédoine																	
-	-	-	11	23	57	46	27	184	-	5	69	74	120	-	-	358	
ADMINISTRATION																	
-	-	1	-	-	1	1	-	3	-	1	5	6	-	-	-	9	
-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	2	2	-	-	-	3	
-	-	-	-	1	2	-	-	3	-	4	10	14	12	-	-	29	
-	-	-	-	1	2	2	-	5	-	-	11	11	12	-	-	28	
-	-	-	-	1	3	3	1	8	-	2	8	10	20	-	-	38	
-	-	-	-	1	7	-	-	8	-	-	28	45	486	-	-	539	
-	-	-	1	1	-	-	-	2	-	-	2	2	-	-	-	4	
-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	5	27	32	56	-	117	
-	-	-	-	1	3	6	3	13	4	1	38	43	51	17	-	124	
-	-	-	-	1	-	-	-	1	25	-	1	26	39	40	-	106	
-	-	-	-	1	-	-	-	6	-	-	3	3	4	-	-	13	
-	-	-	1	1	2	2	-	6	-	-	-	4	72	103	-	185	
-	-	-	-	1	1	4	-	6	4	-	-	3	19	345	-	1 164	
-	-	-	2	2	25	-	-	29	16	-	3	19	771	25	-	95	
-	-	-	-	1	2	2	-	5	-	-	4	4	61	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ex-République yougoslave de Macédoine																	
-	-	1	5	13	48	21	4	92	88	8	120	216	1 560	586	-	2 454	
TOTAL GENERAL																	
1	1	1	16	36	105	67	31	258	88	14	190	292	1 680	586	-	2 816	

ANNEXE X

Personnel civil et dépenses y afférentes de la Force de protection des Nations Unies

A. Besoins concernant la période allant du 1er avril au 30 juin 1993

	Nombre de personnes	Nombre de mois	Coûts standard annuels			Coût estimatif total		
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
Personnel international :								
Secrétaire général adjoint	1	3,0	122,4	52,6	59,5	30,6	13,2	14,9
Sous-Secrétaire général	1	3,0	111,0	47,1	52,2	27,8	11,8	13,1
D-2	1	3,0	99,2	40,0	44,7	24,8	10,0	11,2
D-1	14	3,0	92,7	36,8	40,5	324,5	128,8	141,8
P-5	33	3,0	84,7	33,6	35,5	698,8	277,2	292,9
P-4	80	3,0	73,1	29,0	28,4	1 462,0	580,0	568,0
P-3	63	3,0	60,9	24,2	21,2	959,2	381,2	333,9
P-2	31	3,0	49,5	19,7	14,9	383,6	152,7	115,5
Service mobile	88	3,0	48,5	46,3	18,8	1 067,0	1 018,6	413,6
Services généraux (classes G-5 à G-7)	14	3,0	45,9	18,2	19,1	160,7	63,7	66,9
Autres classes des services généraux :								
New York	92	3,0	34,1	13,5	12,5	784,3	310,5	287,5
Hors New York	92	3,0	20,5	9,3	7,0	471,5	213,9	161,0
Total partiel	510					6 394,6	3 161,5	2 420,1
Réduction au titre de l'indemnité de poste						(180,0) *		
Total partiel	510					6 214,6	3 161,5	2 420,1
Pourcentage de postes vacants (40 %)						(2 485,9)	(1 264,6)	(968,0)
Total, personnel recruté sur le plan international	510					3 728,7	1 896,9	1 452,1
Personnel local	859	3,0	8,2	1,8		1 761,0	386,6	0,0
Pourcentage de postes vacants (25 %)						(440,2)	(96,7)	0,0
Total, personnel local	859					1 320,8	289,9	0,0
TOTAL GENERAL	1 369					5 049,5	2 186,8	1 452,1

* Représente l'ajustement du montant estimatif des traitements pour tenir compte du fait que 15 % des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur seront considérés comme étant en mission et n'auront pas droit à l'indemnité de poste.

B. Besoins concernant la période allant du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994

	Nombre de personnes	Nombre de mois	Coûts standard annuels			Coût estimatif total		
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
Personnel international :								
Secrétaire général adjoint	1	12,0	122,4	52,6	59,5	122,4	52,6	59,5
Sous-Secrétaire général	1	12,0	111,0	47,1	52,2	111,0	47,1	52,2
D-2	1	12,0	99,2	40,0	44,7	99,2	40,0	44,7
D-1	16	12,0	92,7	36,8	40,5	1 483,2	588,8	648,0
P-5	36	12,0	84,7	33,6	35,5	3 049,2	1 209,6	1 278,0
P-4	105	12,0	73,1	29,0	28,4	7 675,5	3 045,0	2 982,0
P-3	67	12,0	60,9	24,2	21,2	4 080,3	1 621,4	1 420,4
P-2	31	12,0	49,5	19,7	14,9	1 534,5	610,7	461,9
Service mobile	88	12,0	48,5	46,3	18,8	4 268,0	4 074,4	1 654,4
Services généraux (classes G-5 à G-7)	14	12,0	45,9	18,2	19,1	642,6	254,8	267,4
Autres classes des services généraux :								
New York	95	12,0	34,1	13,5	12,5	3 239,5	1 282,5	1 187,5
Hors New York	95	12,0	20,5	9,3	7,0	1 947,5	883,5	665,0
Total partiel	550					28 252,9	13 710,4	10 721,0
Réduction au titre de l'indemnité de poste						(835,3) ^b		
Total partiel	550					27 417,6	13 710,4	10 721,0
Pourcentage de postes vacants (35 %)						(9 596,2)	(4 798,6)	(3 752,3)
Total, personnel recruté sur le plan international	550					17 821,4	8 911,8	6 968,7
Personnel local	1 680	12,0	8,2	1,8		13 776,0	3 024,0	0,0
Pourcentage de postes vacants (25 %)						(3 444,0)	(756,0)	0,0
Total, personnel local	1 680					10 332,0	2 268,0	0,0
TOTAL GENERAL	2 230					28 153,4	11 179,8	6 968,7

^b Représente l'ajustement du montant estimatif des traitements pour tenir compte du fait que 15 % des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur seront considérés comme étant en mission et n'auront pas droit à l'indemnité de poste.

/...

ANNEXE XI

Force de protection des Nations Unies

A. Etat récapitulatif des besoins concernant les opérations aériennes pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1993

Type d'aéronef	Nombre d'unités	Nombre total d'heures de vol par mois	Coût de location mensuel (Dollars des Etats-Unis)	Coût de location total (Dollars des Etats-Unis)	Consommation totale de carburant par mois (Gallons)	Coût total du carburant d'aviation (Dollars des Etats-Unis)	Coût total de l'assurance par mois (Dollars des Etats-Unis)	Coût total de l'assurance (Dollars des Etats-Unis)	Coût total 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (Dollars des Etats-Unis)
a) Hélicoptères									
i) Bosnie-Herzégovine									
Légers	4	100	80 000	240 000	3 300	9 900	-	-	249 900
Moyens	5	125	290 000	870 000	12 000	36 000	-	-	906 000
Lourds	4	125	414 000	1 242 000	19 000	57 000	-	-	1 299 000
ii) Autres zones									
Légers	3	180	145 800	437 400	5 940	17 820	15 000	45 000	500 220
Moyens	3	180	367 200	1 101 600	17 280	51 840	31 200	93 600	1 247 040
Lourds	2	120	450 000	1 350 000	80 160	240 480	-	-	1 590 480
Total partiel	21	830	1 747 000	5 241 000	137 680	413 040	46 200	138 600	5 792 640
b) Avions									
Avions de passagers	2	120	118 000	354 000	13 200	39 600	11 000	33 000	426 600
Avions de fret légers	1	70	60 000	180 000	27 650	82 950	52 990	158 970	421 920
Avions de fret mi-lourds	1	80	130 000	390 000	208 000	624 000	52 990	158 970	1 172 970
Total partiel	4	270	308 000	924 000	248 850	746 550	116 980	350 940	2 021 490
TOTAL GENERAL	25	1 100	2 055 000	6 165 000	386 530	1 159 590	163 180	489 540	7 814 130

B. Etat récapitulatif des besoins concernant les opérations aériennes pour la période
allant du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994

Type d'aéronef	Nombre d'unités	Nombre d'heures de vol par mois	Coût de location mensuel (Dollars des Etats-Unis)	Coût de location total (Dollars des Etats-Unis)	Consommation totale de carburant par mois (Gallons)	Coût total du carburant d'aviation (Dollars des Etats-Unis)	Coût total de l'assurance par mois (Dollars des Etats-Unis)	Coût total de l'assurance (Dollars des Etats-Unis)	Coût total 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (Dollars des Etats-Unis)
a) Hélicoptères									
i) Bosnie-Herzégovine									
Légers	4	100	80 000	960 000	3 300	39 600	0	0	999 600
Moyens	5	125	290 000	3 480 000	12 000	144 000	0	0	3 624 000
Lourds	4	125	414 000	4 968 000	19 000	228 000	0	0	5 196 000
ii) Autres zones									
Légers	3	180	145 800	1 749 600	5 940	71 280	15 000	180 000	2 000 880
Moyens	3	180	367 200	4 406 400	17 280	207 360	31 200	374 400	4 988 160
Lourds	2	120	450 000	5 400 000	80 160	961 920	0	0	6 361 920
Total partiel	21	830	1 747 000	20 964 000	137 680	1 652 160	46 200	554 400	23 170 560
b) Avions									
Avions de passagers	2	120	118 000	1 416 000	13 200	158 400	11 000	132 000	1 706 400
Avions de fret légers	1	70	60 000	720 000	27 650	331 800	52 990	635 880	1 687 680
Avions de fret mi-lourds	1	80	130 000	1 560 000	208 000	2 496 000	52 990	635 880	4 691 880
Total partiel	4	270	308 000	3 696 000	248 850	2 986 200	116 980	1 403 760	8 085 960
TOTAL GENERAL	25	1 100	2 055 000	24 660 000	386 530	4 638 360	163 180	1 958 160	31 256 520

/...

ANNEXE XII
Force de protection des Nations Unies

Etat récapitulatif des besoins concernant les véhicules

Type de matériel	Nombre d'unités nécessaires			Nombre total d'unités	Coût unitaire (Dollars des Etats-Unis)	Coût			Coût total (Dollars des Etats-Unis)
	Ex-République yougoslave de Macédoine	Protection des convois	Zones de sécurité			Ex-République yougoslave de Macédoine (Dollars des Etats-Unis)	Protection des convois (Dollars des Etats-Unis)	Zones de sécurité (Dollars des Etats-Unis)	
Berlines légères	25	32	—	57	12 000	300 000	384 000	—	684 000
Berlines moyennes	—	2	—	2	17 000	—	34 000	—	34 000
Jeeps 4 x 4	—	180	—	180	17 000	—	3 060 000	—	3 060 000
Jeeps blindées	—	—	20	20	150 000	—	—	3 000 000	3 000 000
Minibus	8	16	—	24	18 000	144 000	288 000	—	432 000
Fourgonnettes	2	—	—	2	18 000	36 000	—	—	36 000
Pick-ups à double cabine	—	48	—	48	16 000	—	768 000	—	768 000
Camions	—	9	—	9	50 000	—	450 000	—	450 000
Poids lourds	—	20	—	20	100 000	—	2 000 000	—	2 000 000
Camions-bennes	—	12	—	12	80 000	—	960 000	—	960 000
Camions-citernes à eau	2	3	—	5	95 000	190 000	285 000	—	475 000
Camions-citernes à carburant d'aviation	2	—	—	2	143 000	286 000	—	—	286 000
Bulldozers	—	3	—	3	500 000	—	1 500 000	—	1 500 000
Chariots élévateurs	—	18	—	18	50 000	—	900 000	—	900 000
Total partiel	39	343	20	402		956 000	10 629 000	3 000 000	14 585 000
Frais de transport (15 %)						143 400	1 594 400	450 000	2 187 800
TOTAL GENERAL						1 099 400	12 223 400	3 450 000	16 772 800

/...

ANNEXE XIII

Force de protection des Nations Unies

Etat récapitulatif des besoins en matière de matériel de télécommunications

Description	Nombre d'unités nécessaires				Nombre total d'unités	Coût unitaire (Dollars des Etats-Unis)	Coût			Coût total (Dollars des Etats-Unis)
	Ex-République yougoslave de Macédoine	Protection des convois	Zones de sécurité				Ex-République yougoslave de Macédoine (Dollars des Etats-Unis)	Protection des convois (Dollars des Etats-Unis)	Zones de sécurité (Dollars des Etats-Unis)	
Matériel VHF										
Stations de base air/sol/air	5	-	-		5	7 500	37 500	-	-	37 500
Stations mobiles air/sol	3	-	-		3	5 000	15 000	-	-	15 000
Antennes de station de base/de station de répéteurs	70	150	15		235	1 000	70 000	150 000	15 000	235 000
Stations de base	50	125	10		185	2 000	100 000	250 000	20 000	370 000
Walkies-talkies	100	200	20		320	500	50 000	100 000	10 000	160 000
Radios mobiles	100	200	20		320	2 000	200 000	400 000	40 000	640 000
Systèmes de recherche de personnes	1	-	-		1	5 000	5 000	-	-	5 000
Répéteurs	15	25	5		45	10 000	150 000	250 000	50 000	450 000
Total partiel							627 500	1 150 000	135 000	1 912 500
Matériel HF										
Antennes de station de base	10	40	10		60	4 000	40 000	160 000	40 000	240 000
Stations de base	10	40	10		60	8 000	80 000	320 000	80 000	480 000
Raccordement	5	15	-		20	1 000	5 000	15 000	-	20 000
Radios mobiles	5	50	20		75	8 000	40 000	400 000	160 000	600 000
Total partiel							165 000	895 000	280 000	1 340 000
Matériel de liaison par satellite										
Station terrienne centrale	-	1	-		1	400 000	-	400 000	-	400 000
Station terrienne centrale de secours	-	1	-		1	400 000	-	400 000	-	400 000
Station terrienne auxiliaire	1	-	-		1	400 000	400 000	-	-	400 000
Station terrienne redondante	-	6	-		6	100 000	-	600 000	-	600 000
Station terrienne non redondante	-	12	-		12	50 000	-	600 000	-	600 000
Terminal de station terrienne	5	-	-		5	50 000	250 000	-	-	250 000
Station au sol de contrôle des systèmes de contrôle de positionnement	-	1	-		1	15 000	-	15 000	-	15 000
Matériel pour les quartiers généraux	1	1	-		2	-	150 000	25 000	-	175 000
Stations de base INMARSAT	1	-	-		1	20 000	20 000	-	-	20 000
Terminals INMARSAT type "C"	10	15	20		45	15 000	150 000	225 000	300 000	675 000
Récepteur de satellite	-	10	-		10	1 000	-	10 000	-	10 000
Terminal de satellite, faible capacité	-	18	-		18	25 000	-	450 000	-	450 000
Total partiel							970 000	2 725 000	300 000	3 995 000

/...

Description	Nombre d'unités nécessaires				Nombre total d'unités	Coût				Coût total (Dollars des Etats-Unis)
	Ex-République yougoslave de Macédoine	Protection des convois	Zones de sécurité			Coût unitaire (Dollars des Etats-Unis)	Ex-République yougoslave de Macédoine (Dollars des Etats-Unis)	Protection des convois (Dollars des Etats-Unis)	Zones de sécurité (Dollars des Etats-Unis)	
Matériel téléphonique										
Antennes	10	72	-		82	1 000	10 000	72 000	-	82 000
Central téléphonique, petit modèle	-	18	-		18	4 000	-	72 000	-	72 000
Central téléphonique, modèle moyen	-	2	-		2	25 000	-	50 000	-	50 000
Central téléphonique, 24 postes	5	-	-		5	20 000	100 000	-	-	100 000
Central téléphonique, 150 postes	1	-	-		1	50 000	50 000	-	-	50 000
Commutateur de messages facsimilés mondial	1	-	-		1	200 000	200 000	-	-	200 000
Commutateur de messages facsimilés interne	-	1	-		1	50 000	-	50 000	-	50 000
Liaisons téléphoniques rurales	5	-	-		5	12 000	60 000	-	-	60 000
Liaisons téléphoniques rurales	-	36	-		36	6 000	-	216 000	-	216 000
Total partiel							420 000	460 000	-	880 000
Matériel divers										
Pylônes d'antenne	15	25	-		40	5 000	75 000	125 000	-	200 000
Rechargeurs de batteries	65	190	20		275	200	13 000	38 000	4 000	55 000
Terminals de transmission	-	18	-		18	2 500	-	45 000	-	45 000
Appentis pour le matériel	-	18	-		18	4 000	-	72 000	-	72 000
Télécopieur mondial avec secret	5	-	-		5	30 000	150 000	-	-	150 000
Télécopieur interne avec secret	-	18	-		18	12 000	-	216 000	-	216 000
Balayeurs de page	-	18	-		18	1 000	-	18 000	-	18 000
Télécopieur en clair	25	-	-		25	2 000	50 000	-	-	50 000
Pylônes d'antenne portables	-	10	-		10	5 000	-	50 000	-	50 000
Dispositif de communication vocale avec secret	-	18	-		18	8 000	-	144 000	-	144 000
Panneaux solaires	-	-	10		10	1 000	-	-	10 000	10 000
Unité d'alimentation non interruptible, 5 kVA	10	30	-		40	10 000	100 000	300 000	-	400 000
Total partiel							388 000	1 008 000	14 000	1 410 000
Total partiel							2 570 500	6 238 000	729 000	9 537 500
Frais de transport (12 %)							308 500	748 600	87 500	1 144 600
TOTAL							2 879 000	6 986 600	816 500	10 682 100

ANNEXE XIV

Force de protection des Nations Unies

Etat récapitulatif des besoins en matière de matériel d'atelier et appareillage d'essai

Description	Nombre d'unités nécessaires			Nombre total d'unités	Coût unitaire (Dollars des Etats-Unis)	Coût			Coût total (Dollars des Etats-Unis)
	Ex-République yougoslave de Macédoine	Protection des convois	Zones de sécurité			Ex-République yougoslave de Macédoine (Dollars des Etats-Unis)	Protection des convois (Dollars des Etats-Unis)	Zones de sécurité (Dollars des Etats-Unis)	
Appareillage d'essai									
Analyseur de communications	2	6	-	8	15 000	30 000	90 000	-	120 000
Programmeur de communications	-	15	1	15	4 000	-	60 000	4 000	64 000
Analyseur de données	1	6	-	7	8 000	8 000	48 000	-	56 000
Compteur de fréquences	1	6	-	7	2 000	2 000	12 000	-	14 000
Matériel militaire	-	-	-	-	-	75 000	-	-	75 000
Wattmètre	3	6	1	9	1 500	4 500	9 000	1 500	15 000
Analyseur spectral	1	6	-	7	28 000	28 000	168 000	-	196 000
Matériel d'atelier									
Alimentation électrique des établis	3	15	1	18	1 500	4 500	22 500	1 500	28 500
Boîte à outils pour mécanicien	10	-	-	10	1 500	15 000	-	-	15 000
Matériel militaire	-	-	-	-	-	25 000	-	-	25 000
Matériels divers	-	-	-	-	-	100 000	75 000	-	175 000
Boîte à outils pour technicien	3	15	1	18	1 500	4 500	22 500	1 500	28 500
Etabli	3	15	1	18	2 000	6 000	30 000	2 000	38 000
Total partiel						302 500	537 000	10 500	850 000
Frais de transport (12 %)						36 300	64 400	1 300	102 000
TOTAL						338 800	601 400	11 800	952 000

ANNEXE XV

Force de protection des Nations Unies

Etat récapitulatif des besoins en matière de matériel de bureau

Description	Nombre d'unités nécessaires				Coût unitaire (Dollars des Etats-Unis)	Coût			Coût total (Dollars des Etats-Unis)
	Ex-République yougoslave de Macédoine	Protection des convois	Zones de sécurité	Nombre total d'unités		Ex-République yougoslave de Macédoine (Dollars des Etats-Unis)	Protection des convois (Dollars des Etats-Unis)	Zones de sécurité (Dollars des Etats-Unis)	
Photocopieuse, très grand modèle	-	1	-	1	62 000	-	62 000	-	62 000
Photocopieuse, grand modèle	5	8	-	13	25 000	125 000	200 000	-	325 000
Photocopieuse, modèle moyen	10	18	-	28	9 000	90 000	162 000	-	252 000
Photocopieuse, petit modèle	15	36	10	61	4 000	60 000	144 000	40 000	244 000
Déchiquteuse, grand modèle	-	2	-	2	10 000	-	20 000	-	20 000
Déchiquteuse, modèle moyen	-	8	-	8	4 000	-	32 000	-	32 000
Déchiquteuse, petit modèle	-	36	-	36	2 500	-	90 000	-	90 000
Projecteur de diapositives	-	18	-	18	500	-	9 000	-	9 000
Rétroprojecteur	-	20	-	20	250	-	5 000	-	5 000
Divers	-	-	-	-	-	50 000	-	-	50 000
Total partiel						325 000	724 000	40 000	1 089 000
Frais de transport (12 %)						39 000	86 900	4 800	130 700
TOTAL						364 000	810 900	44 800	1 219 700

ANNEXE XVI

Force de protection des Nations Unies

Etat récapitulatif des besoins en matière de matériel informatique

Description du matériel	Nombre d'unités nécessaires			Nombre total d'unités	Coût unitaire (Dollars des Etats-Unis)	Coût			Coût total (Dollars des Etats-Unis)
	Ex-République yougoslave de Macédoine	Protection des convois	Zones de sécurité			Ex-République yougoslave de Macédoine (Dollars des Etats-Unis)	Protection des convois (Dollars des Etats-Unis)	Zones de sécurité (Dollars des Etats-Unis)	
Ordinateur de bureau avec imprimante	65	108	-	173	2 600	169 000	280 800	-	449 800
Ordinateur de bureau avec imprimante laser	-	54	-	54	3 200	-	172 800	-	172 800
Ordinateur portatif avec imprimante	15	54	10	79	3 900	58 500	210 600	39 000	308 100
Unités d'alimentation non interruptible (ANI)	-	175	-	175	450	-	78 750	-	78 750
Régulateurs pour ANI	-	175	-	175	450	-	78 750	-	78 750
Modem	-	20	-	20	750	-	15 000	-	15 000
Serveur et logiciel	-	2	-	2	40 000	-	80 000	-	80 000
Carte d'interface pour réseau local	-	100	-	100	500	-	50 000	-	50 000
Câbles et fournitures pour réseau local	-	100	-	100	400	-	40 000	-	40 000
Répéteur à accès multiples	-	5	-	5	1 900	-	9 500	-	9 500
Logiciel mono-utilisateur	65	216	10	291	900	58 500	194 400	9 000	261 900
Logiciel multi-utilisateurs	-	10	-	10	10 000	-	100 000	-	100 000
Total partiel						286 000	1 310 600	48 000	1 644 600
Frais de transport (12 %)						34 300	157 300	5 800	197 400
TOTAL						320 300	1 467 900	53 800	1 842 000

Force de protection des Nations Unies

État récapitulatif des besoins en matière de groupes électrogènes

Description du matériel	Nombre d'unités nécessaires				Nombre total d'unités	Coût unitaire (Dollars des Etats-Unis)	Coût			Coût total (Dollars des Etats-Unis)
	Ex-République yougoslave de Macédoine	Protection des convois	Zones de sécurité				Ex-République yougoslave de Macédoine (Dollars des Etats-Unis)	Protection des convois (Dollars des Etats-Unis)	Zones de sécurité (Dollars des Etats-Unis)	
Générateurs simples										
6 kVA	—	—	6		6	2 900	—	—	17 400	17 400
20 kVA	10	—	—		10	10 000	100 000	—	—	100 000
36 kVA	40	—	—		40	11 000	440 000	—	—	440 000
50 kVA	6	—	—		6	6 400	38 400	—	—	38 400
225 kVA	10	—	—		10	43 000	430 000	—	—	430 000
Avec habitacle										
110 kVA	—	2	—		2	80 000	—	160 000	—	160 000
Groupes électrogènes mobiles avec habitacle										
15 kVA	—	25	—		25	9 000	—	225 000	—	225 000
20 kVA	—	80	—		80	9 700	—	776 000	—	776 000
36 kVA	—	90	—		90	11 000	—	990 000	—	990 000
50 kVA	—	70	—		70	13 000	—	910 000	—	910 000
75 kVA	—	20	—		20	15 000	—	300 000	—	300 000
Avec habitacle et synchronisateur										
160 kVA	—	20	—		20	70 000	—	1 400 000	—	1 400 000
250 kVA	—	4	—		4	90 000	—	360 000	—	360 000
Matériel électrique										
Câbles et accessoires										
Tableaux de répartition :										
Grand modèle	10	45	—		55	2 500	68 000	263 000	2 200	331 200
Modèle moyen	6	135	—		141	2 000	25 000	112 500	—	137 500
Petit modèle	50	240	—		290	1 000	12 000	270 000	—	282 000
Très petit modèle	—	20	—		20	120	—	2 400	—	2 400
Divers										
							—	240 000	2 500	242 500
Total partiel							1 161 400	6 248 900	22 100	7 432 400
Frais de transport (12 %)							139 400	749 900	2 700	892 000
TOTAL							1 300 800	6 998 800	24 800	8 324 400

ANNEXE XVIII

Dotation en véhicules de la Force de protection des Nations Unies

Type de véhicule	Adminis- tration	Services techniques	Communi- cations	Ressources humaines	Finances	Services généraux	Appui sur le terrain	Achats	Transports	Gestion des bâtiments	Police civile	Affaires civiles	Service auto- mobile	Force de réserve	Commandant de la Force	Observateurs militaires	Force militaire	Total
Voiture lourde	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5	-	2	-	1	10
Voiture moyenne	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	2	-	-	1	7	14
Voiture légère	5	20	5	2	2	7	34	9	6	20	107	30	16	17	2	12	50	344
Jeep légère	-	28	14	-	-	3	51	-	50	-	127	31	51	117	-	170	124	766
Jeep moyenne	1	-	5	-	-	-	-	-	2	5	-	-	10	-	2	30	-	65
Bus léger	-	-	-	-	-	-	26	-	10	16	-	-	7	-	-	-	6	65
Bus de taille moyenne	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-	9	-	-	-	-	15
Camions :																		
de transport, léger	-	10	-	-	-	5	9	-	1	58	-	-	3	-	-	-	2	88
de transport, moyen	-	-	5	-	-	-	-	-	6	28	-	-	15	10	-	-	-	64
de transport, lourd	-	-	1	-	-	-	-	-	8	20	-	-	-	-	-	-	-	27
ambulance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	5
dépanneuse	-	-	1	-	-	-	-	-	-	8	-	-	1	-	-	-	-	10
à benne basculante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36	-	-	-	-	-	-	-	36
citerne (carburant)	-	-	-	-	-	-	-	-	29	-	-	-	-	-	-	-	-	29
citerne (eau)	-	-	-	-	-	-	-	-	17	6	-	-	-	1	-	-	-	24
semi-remorque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
benne de ramassage des ordures	-	-	-	-	-	-	-	-	5	6	-	-	-	-	-	-	-	11
de type divers	-	-	-	-	-	-	-	-	6	9	-	-	-	-	-	-	-	15
excavatrice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Bulldozer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-	9
Niveleuse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Rouleau compresseur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Élévateur à fourche	-	-	2	-	-	-	-	-	3	23	-	-	-	-	-	-	5	33
TOTAL	7	61	33	2	2	15	120	9	147	260	235	82	119	150	6	213	198	1 637